

Un rapport corsé de la BM sur nos entreprises publiques

Un rapport de la Banque Mondiale « sur la situation économique de la République Démocratique du Congo, du parking

à la voie rapide : réformer les entreprises publiques » daté de mars 2026 interpelle. « Les pertes annuelles des entreprises publiques se sont élevées en moyenne à environ 532

millions de \$US entre 2014 et 2023. Au cours de cette période, les pertes cumulées ont atteint environ 5,3 milliards de \$US ». La thérapeutique ? (Il faut) « des conseils d'admini-

nistration indépendants et une gestion fondée sur le mérite » (...). « Les mauvais résultats financiers des entreprises publiques trouvent leur origine dans de profondes défaillances

de gouvernance » (...). « Les entreprises publiques doivent se conformer aux bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance d'entreprise » (...). **Pages 7 à 13.**

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1664 | mercredi 27 mai 2026 | 20 pages €7 \$8

Ebola fait peur au pays

Une épidémie Ebola qui renaît au Congo pour la énième fois et trouble le Congo dans son espace oriental, la

province de l'Ituri qui en est l'épicentre et qui fait face à des groupes armés, les ADF, groupe rebelle ougandais affilié à l'organisation État islamique,

la CODECO, Coopérative pour le développement du Congo, etc., mais aussi dans les Kivu (Nord et Sud) dont des territoires sont passés sous contrôle

des rebelles AFC-M23 armés et appuyés sur le terrain par des Forces Rwandaises de Défense, la Rwanda Defence Force (RDF), situation qui a conduit

le Rwanda et l'Ouganda à fermer leurs frontières avec le Congo. Comment le pays et le monde vont arriver à bout de cette épidémie ? **Page 9.**

La RVA-SA réclame le respect de ses textes

En « mission officielle de contrôle et de vérification de l'état d'avancement des travaux de modernisation des infrastructures aéroportuaires » qui se dé-

roulent sur les entités aéroportuaires de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, la société commerciale dont l'État est l'Actionnaire Unique représenté aux Assemblées Générales par le ministère ayant le portefeuille dans ses attributions, le président du Conseil

d'Administration de la RVA-SA, le Professeur Honorable Député National Tryphon Kinkiey Mulumba à la tête d'une délégation du Conseil d'Administration de la RVA-SA, a fait un constat à l'Aéroport International de Lubumbashi (Luano), province du Haut-Katanga

: des infrastructures sortent de terre sur les sites de la RVA-SA sans bordereaux légaux, ni respect de la procédure de passation de marché, sans que les dossiers soient soumis au préalable à l'examen et à l'approbation du Conseil d'Administration comme l'exigent les

textes. Il a appelé ces firmes à régulariser au plus vite leurs dossiers. Cette tournée a lieu à l'heure où les Chambres parlementaires auditionnent les Dirigeants de la RVA-SA sur la gestion de la firme de l'État et sur le paiement des droits de l'État Propriétaire. **Page 5.**



L'inattendue riposte musclée face à l'opposition

La riposte musclée en direct inattendue de l'Udps, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, le parti présidentiel, face à l'opposition. Ils ont annoncé mardi 18 mai une énième coalition d'opposition, le C64.

Des opposants au parler mélancolique: Moïse Katumbi Mwankwe, l'ancien gouverneur multimillionnaire du Grand Katanga ; Martin Fayulu Madidi, le candidat malheureux à deux présidentielles porté par des opposants qui l'ont depuis isolé ; Delly Sesanga Hipungu Dja Kaseng Kapitu, ministre du Plan en 2006 sous Joseph Kabila Kabange ; Augustin Matata Ponyo Mapon, ministre des Finances et premier ministre de Joseph Kabila Kabange, député, poursuivi pour détournement des centaines de millions de \$US du Trésor public, condamné par la justice, est parvenu à s'exfiltrer du pays pour s'établir en Belgique ; Jean-Marc Kabund-a-Kabund, qui fut l'un des bras droits de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avant d'être arrêté par la justice et d'être écroué.

C64 ? La coalition s'assigne la tâche de défendre l'article 64 de la Constitution de la République (« Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution. Toute tentative de renversement du régime constitutionnel constitue une infraction imprescriptible contre la nation et l'État. Elle est punie conformément à la loi »).

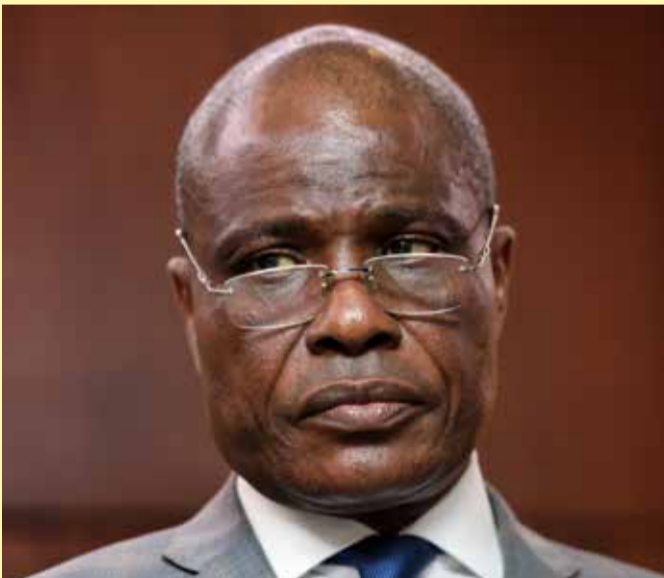
Les cinq opposants



Ci-haut Moïse Katumbi Mwankwe. DR.



Ci-haut Sessanga. Ci-bas Fayulu. DR.



ont été salués (et rejoints?) par le mouvement kabiliste Sauvons le Congo par un communiqué sans autre signature diffusé le 24 mai d'on ne sait où.

« Le Mouvement Sauvons la RDC se réjouit de voir les partis politiques de l'opposition ainsi que les organisations et forces sociales réunis au sein de cette plateforme rejoindre enfin la position qu'il défend depuis près d'une année, à savoir que, face à la gouvernance du régime en

place, l'application de l'article 64 de la Constitution est devenue une exigence existentielle pour la Nation, l'ultime voie de salut pour la République », écrit le texte.

TOUT EST PARTI DU 6 MAI.

Le parti présidentiel Udps n'a pas attendu plus de deux jours pour donner sa riposte. Le mercredi 20 mai, son président a.i et député national, Augustin Kabuya Tshilumba a annoncé la création de la Coa-



Ci-haut l'Udps Augustin Kabuya Tshilumba. DR.



Ci-ht Jean-Marc Kabund-a-Kabund. DR.

lition C4, Coalition des Congolais pour le Changement de la Constitution. Le chiffre 4 symbolise l'unité nationale et désigne les quatre zones linguistiques du Congo, le Lingala (nord-ouest), le Swahili (est), le Tshiluba (sud-est), le Kikongo (sud-ouest). Elle vise à soutenir plus que jamais la révision ou le changement de la Constitution. Tout est parti de la conférence de presse du Président de la République annoncée avec grande pompe, tenue le 6 mai à Kinshasa, au chapiteau de la cité de l'Union Africaine, devant 200 journalistes et correspondants des médias étrangers, devant la Première ministre et des membres de son gouvernement, en direct sur la Rtcn et sur des

médias en ligne. De là sont sorties des phrases-clés : « Si le peuple me demande de rester au pouvoir, je resterai (...). Si la guerre se poursuit, il sera impossible d'organiser les élections (...). Le peuple pourrait être sollicité par voie référendaire afin qu'il se prononce sur la question du changement de la Constitution ». Peu après, le Soft International a écrit: « Des mots tellement forts, précis qu'ils ne prêtent à aucune ambiguïté. Le Président de la République a fait sa part. Il a marqué un moment d'Histoire » (éd. n°1663, mardi 12 mai 2026). Que pourraient/que sauraient faire demain les cinq opposants même rejoints par des Kabilistes du PPRD-FCC? Hormis

financièrement à la suite des sanctions américaines qui l'ont frappé le 30 avril 2026 cité comme un soutien clé aux rebelles du M23/AFC? Certes, le rêve n'est pas interdit s'il est vrai que l'homme politique ne disparaît que lorsqu'il a mis les jambes devant. Qui aujourd'hui, sauf changement de tempo voit le C64 engranger du gain et gagner la partie alors que face à cette coalition se dresse le C4, une structure qui s'apprête à regrouper partis politiques, organisations de la société civile, personnalités politiques, confessions religieuses, mouvements associatifs, avec pour mission de mobiliser la population en faveur du changement de la Constitution, comme l'a annoncé Augustin Kabuya Tshilumba. Avec le C64, le curseur est mis sur la mobilisation populaire en vue de l'adhésion massive du Peuple congolais, le souverain primaire. « Ils ont lancé leur dynamique qui s'oppose au changement de la Constitution, et nous avons mis en place notre dynamique C4. C'est la population qui va nous départager », a répondu avec puissance Augustin Kabuya Tshilumba, le vent en poupe. Il faut s'attendre que demain, il lance l'enregistrement solennel de ces partis politiques, organisations de la société civile, confessions religieuses, mouvements associatifs. Et donne le go pour aller vers le peuple. Qui seul tranchera. Qui pourrait arrêter (et comment) une opération qui vise à faire parler le peuple souverain dans un contexte international aussi favorable ? Il reste à bien la penser, à bien l'organiser, à bien la mener pour atteindre du résultat.

D. DADEI ■

Le virus Ebola fait très peur au Congo

Il avait déjà tué dans le passé des centaines de Congolais. Le voici de retour cette fois par la partie orientale du pays. La province de l'Ituri, capitale Bunia, est la plus touchée.

Depuis sa découverte en 1976 au Congo, le pays a été frappé par de nombreuses épidémies d'Ebola. La toute dernière en date s'est achevée en décembre 2025 dans la région de Bulape, au Kasai. Cette épidémie se propage par contact direct avec les fluides corporels, provoquant des hémorragies sévères et une défaillance des organes.

Les premiers symptômes incluent la fièvre, des douleurs musculaires, la fatigue, des maux de tête et des maux de gorge. Il n'existe aucun traitement curatif contre Ebola. Des tests préliminaires menés à l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), à Kinshasa, ont détecté le virus dans nombre des échantillons analysés, après des consultations avec le ministère congolais de la Santé et l'Institut national de santé publique.

Bien que le virus soit apparu de façon sporadique à travers les provinces, certaines épidémies ont marqué l'histoire sanitaire congolaise par leur ampleur. La 10ème épidémie (2018-2020) a sévi principalement dans le Nord-Kivu et l'Ituri, elle est la plus grave qu'ait connue le pays et la deuxième plus importante au monde. Elle a duré près de deux ans, causant plus de 3.470 cas et 2.280 décès. Les épidémies de la province de l'Équateur (2018 et 2020), la 9ème (2018) et la 11ème (2020) flambées ont frappé cette région de l'ouest, nécessitant des ripostes ciblées pour éviter la propagation le long du fleuve Congo. La 13ème épidémie est apparue en octobre 2021 dans la zone de santé de Beni, dans le Nord Kivu. Elle a été rapidement circonscrite grâce aux acquis des précédentes crises et une vaccination ciblée.

L'actuelle, celle de 2026, la 17ème épidémie d'Ebola depuis l'identification du virus en 1976 dans l'ex-Zaïre, surnommée Bundibugyo, a déjà fait plus de 200 morts probables en moins de quelques jours et menace



Les images du virus d'Ebola qui est à sa 17ème épidémie dans le pays et la plus mortelle. DR.

directement plusieurs autres pays africains, tous voisins du Congo, dont l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Rwanda, le Kenya, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Congo-Brazzaville, le Burundi, l'Angola, la Centrafrique, la Zambie. Mais chacun tente tant bien que mal de limiter la propagation. À l'est, dans l'épicentre et qui fait face à des groupes armés, les ADF, groupe rebelle ougandais affilié à l'organisation État islamique,

la CODECO, Coopérative pour le développement du Congo, etc., mais aussi dans les Kivu (Nord et Sud) dont des territoires sont passés sous contrôle des rebelles AFC-M23 armés et appuyés sur le terrain par des Forces Rwandaises de Défense, la Rwanda Defence Force (RDF), le virus a conduit le Rwanda et l'Ouganda (ici, cinq cas ont été recensés dont un décès) à fermer leurs frontières avec le Congo. Comment le pays et le monde vont

arriver à bout de cette épidémie ? Une vraie peur avec ces fermetures des frontières qui pousseraient l'extérieur à ne pas se hasarder à se rendre au Congo et les Congolais à être les mal aimés à l'étranger.

TÉMOIGNAGE. Témoignage. « C'est un enterrement sous haute tension avec des tenues de protection qui se déroule à Rwampara, ce samedi 23 mai 2026. Un malade vient

de succomber au virus Ebola. Ce virus restant très actif après le décès, il est impossible d'organiser des rites funéraires traditionnels. La police a été appelée pour maîtriser la colère de la population (...). Nous avons connu beaucoup de difficultés, notamment une résistance de la part des jeunes et de la communauté », déclare David Basima, chef d'équipe à la Croix-Rouge. « Cette épidémie s'annonce comme

l'une des plus graves de l'histoire d'Ebola. Elle a démarré dans une zone difficile d'accès où sévissent des groupes armés, la province de l'Ituri. « On est aussi en Ituri, un endroit où la population se déplace beaucoup », explique Florent Uzzeni, coordinateur des urgences MSF. L'épidémie est en plus dans des centres urbains de plusieurs centaines de milliers d'habitants, ce qui va forcément, malheureusement, aider à sa propagation. Pour enrayer l'épidémie, les hôpitaux désinfectent toutes les surfaces, car le virus se transmet par des objets ou directement via le sang, le sperme, l'urine ou la salive. Une personne sur deux meurt des suites d'une fièvre hémorragique.

Alerte sanitaire internationale déclenchée par l'OMS : « Les gens sont en train de saigner du nez et des oreilles, témoigne Nicole Makasi, habitante de Mongbwalu. C'est vraiment une épidémie d'Ebola qui est très sérieuse et nous devons être très prudents ». Ni vaccin, ni traitement n'existe pour cette forme d'Ebola. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclenché une alerte sanitaire internationale.

Kinshasa mobilise 20 millions de \$US

Le gouvernement congolais a mobilisé 20 millions de \$US pour renforcer la riposte contre l'épidémie d'Ebola de souche Bundibugyo, a fait savoir Samuel Roger Kamba Mulamba, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévoyance sociale.

Il a indiqué que cette mobilisation financière intervient dans un

contexte marqué par une extension de l'épidémie dans 11 zones de santé, réparties entre l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Le Gouvernement a appelé les partenaires internationaux à un engagement accru face à une situation sanitaire jugée préoccupante dans trois provinces affectées. Selon les données présentées au cours du briefing, l'épidémie totalise actuellement plus de 900 cas recensés, plus de 200 décès suspects ainsi qu'environ 1.600

contacts suivis dans les zones affectées. Samuel Roger Kamba Mulamba a également évoqué le décès récent d'un médecin engagé dans la prise en charge des malades, qualifiant cette disparition de symbole de « la brutalité » de cette nouvelle flambée épidémique. « Nous faisons face à une épidémie particulièrement agressive », a fait remarquer le ministre, estimant que la situation actuelle présente un niveau de gravité compa-

nable à celui de la grande épidémie ayant touché l'Est du pays entre 2018 et 2020. Le ministre a évoqué plusieurs dispositifs dont le dépistage, la sensibilisation communautaire et le contrôle sanitaire déjà déployés par les autorités. Face à l'ampleur de la situation, le Gouvernement congolais a plaidé pour une mobilisation plus importante des partenaires internationaux afin de soutenir les efforts déployés sur le terrain. Pour les auto-

rités sanitaires, la lutte contre Ebola nécessite non seulement des ressources financières importantes, mais également un accompagnement logistique, médical et scientifique durable. Le ministre a insisté sur la nécessité d'un « engagement à la hauteur » de la communauté internationale et a rappelé que le Congo demeure l'un des pays les plus expérimentés dans la gestion d'Ebola grâce aux précédentes flambées enregistrées sur son territoire.

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

Octroi de visa Schengen aux Congolais, le double langage belge

La Maison Schengen (CEV, Centre de traitement des visas) à Kinshasa, située avenue du 24 juin, à la confluence des communes de Lingwala et de la Golombe, est-elle fermée aux Congolais ? Pourquoi cette impossibilité d'obtenir un rendez-vous pour les demandeurs de visas Schengen ?

À en croire l'ambassadeure de Belgique à Kinshasa, Roxane de Bilderling, aucun problème ne se pose vraiment. Elle reconnaît certes des «retards» dans l'obtention d'un rendez-vous, mais explique cela de diverses façons : d'abord la forte demande. En 2025, la maison Schengen avait traité 40.000 dossiers de demande des visas et au milieu de l'année 2026, les demandes en sont déjà à plus de 20.000 et des formulaires des rendez-vous, continuent de tomber. Ensuite, le piratage de son système informatique par des agences de voyage



À g., la ministre belge Anneleen Van Bossuyt ; à dr., l'ambassadeure belge Roxane de Bilderling. DR.

qui aident les demandeurs de visas contre des prix quand «cette procédure est gratuite et ouverte à tout le monde». Il est vrai, il y a des demandeurs de visas qui vont jusqu'à payer 500 \$US voire 3.000 \$US auprès de ces agences.

QUID DE LA MINISTRE ?

«Le jour où plus personne ne fera appel aux agences il n'y aura plus ce problème », a déclaré Roxane de Bilderling. Mais elle assure que la maison Schengen a mis en place un système informatique plus verrouillé et plus robuste pour empêcher ces agences de continuer à pirater

la plate-forme afin d'empêcher que ces agences ne soient plus les premiers à s'approprier les dates des rendez-vous mises chaque jour à la disposition des demandeurs des visas.

«C'est difficile mais c'est possible pour prendre des rendez-vous au centre de traitement des visas au Congo car chaque jour plus au moins 250 rendez-vous sont ouverts à des heures différentes», a poursuivi l'ambassadeure. Avant d'aider les demandeurs de rendez-vous. «Pour avoir un rendez-vous, il faut encoder les données au formulaire ainsi qu'au passeport pour obtenir un numéro de référence et

décrocher un rendez-vous». Il semble que les demandeurs qui ont dans le passé obtenu un visa Schengen «ont le privilège d'un bref délai du traitement de leurs dossiers, mais le service Schengen est ouvert même aux premiers venus. Mais il faut continuer à essayer à des heures différentes, la plate-forme est ouverte », a-t-elle encore déclaré.

Un discours d'une dame, présentée par les médias belges comme «la première femme à occuper l'un des postes phares de la diplomatie belge», c'est-à-dire, Kinshasa - «une vraie dame de fer quand il le faut ; une per-

sonne qui peut être très ferme» - et qui surprend quand le 14 avril 2026, Anneleen Van Bossuyt, la ministre belge chargée de l'Asile et de la Migration en visite de travail à Kinshasa avait durci le ton face à l'explosion de demandes d'asile congolaises.

Issue du parti nationaliste flamand (anti-migration), Anneleen Van Bossuyt avait brandi des statistiques alarmantes - le nombre de demandes d'asile a doublé en deux ans, passant de 1.250 en 2023 à 2.500 en 2025. Le premier trimestre 2026 a déjà enregistré près de 450 dossiers. Mais le taux d'approbation est en

chute : il est passé de 14% en 2025 à seulement 10% au premier trimestre 2026. Le message de la Belgique? L'asile n'est pas destiné à des fins économiques. Et Anneleen Van Bossuyt a noté que la majorité des requérants proviennent de zones relativement stables comme Kinshasa, plutôt que des régions en conflit dans l'est du pays. Elle a alerté la population congolaise sur les dangers et les désillusions liés à l'immigration clandestine vers l'Europe. Anneleen Van Bossuyt avait rencontré le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo après des

entretiens, la veille, avec plusieurs responsables congolais, dont le Vice-premier ministre en charge de l'Intérieur, Jacquemain Shabani Lukoo Bihango.

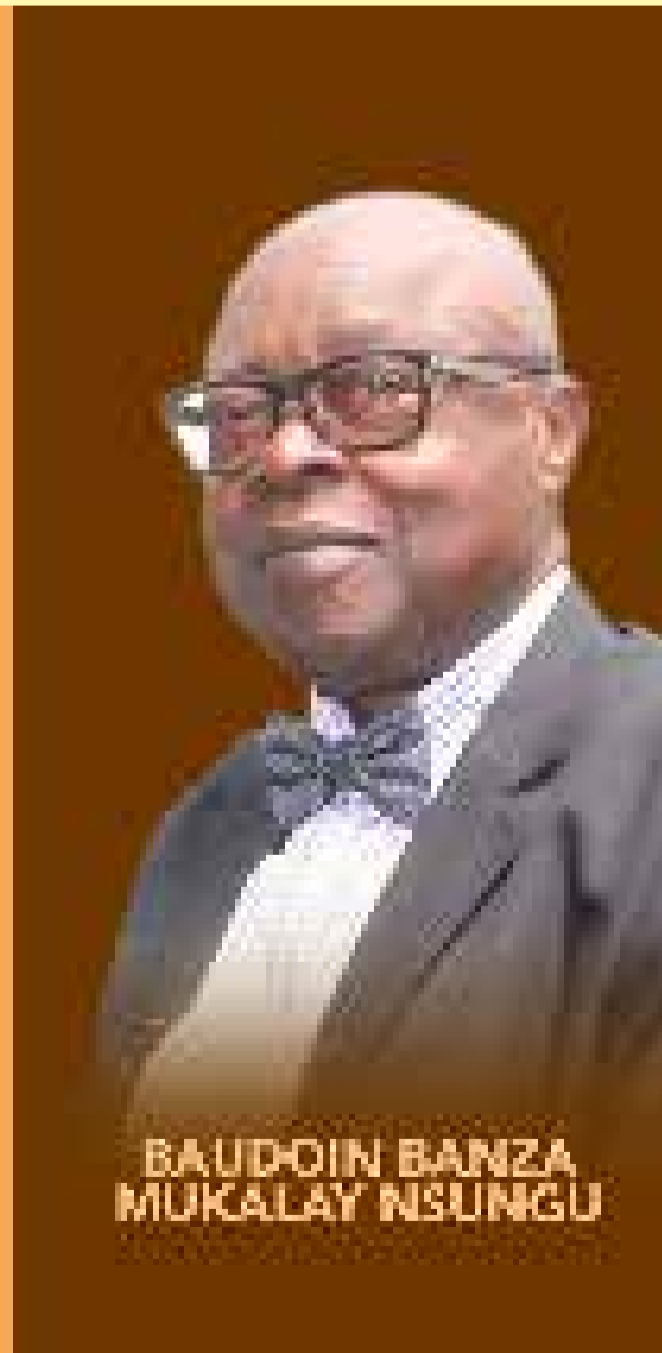
Pour Anneleen Van Bossuyt, « il faut des changements, parce qu'on voit aussi en Belgique que la charge de la migration sur notre société - je veux dire sur notre sécurité sociale, sur l'enseignement, sur le logement, sur la sécurité - est devenue trop grande. Donc, c'est pourquoi on devrait changer de politique (...). Je suis déterminée à reprendre le contrôle des flux migratoires vers la Belgique. On met en place la politique d'asile et de migration la plus stricte de l'histoire du pays, avec moins d'arrivées, davantage de retour et aucune tolérance pour les abus. Cela veut dire que les Congolais malintentionnés ou qui essaient de frauder seront renvoyés au pays. Toute personne qui le fait correctement - et bien entendu, je veux aussi souligner ça - est la bienvenue pour visiter ou séjourner dans notre pays ».

ALUNGA MBUWA ■



COMMÉMORATION
NATIONALE
des
10
ans

UN HÉRITAGE VIVANT



BAUDOIN BANZA
MUKALAY NSUNGU

À la Luano, Tryphon Kin-kiey Mulumba réclame le respect des textes de loi régissant la RVA-SA

En «mission officielle de contrôle et de vérification de l'état d'avancement des travaux de modernisation des infrastructures aéroportuaires» du pays, le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-SA, le Professeur Honorable Député National Tryphon Kin-kiey Mulumba a atterri jeudi 21 mai dans la soirée à La Luano, l'Aéroport International de Lubumbashi, province du Haut Katanga, première étape d'une tournée qui le conduira sur plusieurs entités aéroportuaires gérées par la RVA-SA dont Kolwezi, Mbuji-Mayi (Bipemba), Kananga (Lungandu), Bunia (Murongo).



À l'aéroport international de la Luano, le président du Conseil d'Administration contrôle les travaux de Summa. DR.

À l'Aéroport International de Lubumbashi, le Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA qui compte dans sa délégation l'Administrateur Charles Ngandu Ndumbi, le secrétaire du Conseil d'Administration Papy Muyenga et des membres de son cabinet, a contrôlé vendredi 22 mai les travaux de réhabilitation de la piste aérienne confiés à la société Safricas, le mur de clôture de l'emprise aéroportuaire qu'ont «repris» dans le désordre un certain Mohammed (2 M) et A1 Builders de l'Indo-canadien Rahim Dhrolia qui trône à la tête du conglomérat Vinmart et la nouvelle aérogare qui sort de terre que conduit le Turc Summa. Peu avant, Tryphon Kin-kiey Mulumba a eu une séance de travail avec les cadres de l'entité conduits par le commandant a.i de la Luano, Désiré Liengo et son adjoint André Wembangongo. Dans ses échanges, le Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba a félicité les transformations, mieux les transmutations qui

s'opèrent à La Luano, qui vont changer l'image de cette plate-forme aéroportuaire internationale, porte d'entrée et de sortie du pays et de la province dans un contexte où les déplacements par la route posent problème et qui doit être portée aux normes de l'OACI par l'accueil et la sécurité pour l'image du Congo. Il a insisté que cela répond à la vision du Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

RESPECT STRICT DES LOIS DU PAYS.

À chacune de ses rencontres, il a rappelé les textes de loi dont il portait les copies en main et qu'il n'a eu de cesse de brandir, qui régissent la RVA-SA : l'Acte Unifié Révisé Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (Ohada), les statuts de la RVA-SA, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la RVA-SA. La RVA-SA est une société anonyme unipersonnelle avec Conseil d'Administration, créée le 21

février 1972, comme Entreprise Publique à caractère technique et commercial, transformée en Société Commerciale de forme Société par Action à responsabilité Limitée dont l'État est l'Unique Actionnaire (représenté par le ministère du Portefeuille), aux termes des articles 4 et 5 de la loi n°08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des Entreprises Publiques et du Décret n°09/12 du 24 avril 2009 portant liste des Entreprises Publiques transformées en Sociétés commerciales, Établissements publics et Services Publics pris en exécution de la loi n°08/007 du 7 juillet 2008 susdite». Il a insisté qu'aux termes de l'Acte Unifié Révisé Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, Ohada, adopté le 30 janvier 2014, publié au Journal Officiel de l'Ohada, n° Spécial du 04 février 2014 (art. 480, al. 1, 2, 3), des Statuts de la RVA-SA, acte notarié n°24/KNG/DA/004832, l'an

2024, vingtième jour du mois de février, (titre III, chap. 1, art. 20, al. 5), du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la RVA-SA, mai 2024 (titre IV, chap. 1, art. 4, al. 1 à 24), « le Président du Conseil d'Administration (...) doit veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la société confiée au directeur général » et qu'« à toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ». Lors des Assemblées Générales de l'Actionnaire Unique que le Président du Conseil d'Administration convoque au nom du Conseil d'Administration et qu'il préside, « les décisions sont prises par l'Actionnaire Unique ». L'État Actionnaire y est représenté par « un délégué du Ministre ayant le Portefeuille dans ses attributions porteur d'une procuration spéciale lui

remise à cet effet par ce dernier, assisté de trois délégués représentant respectivement les cabinets du Premier ministre, du ministre du Budget et du ministre du secteur d'activités concerné, porteurs d'une procuration collective du Ministre du Portefeuille » (Statuts de la RVA-SA, art. 35, al. 1). Tryphon Kin-kiey Mulumba n'a pas caché sa surprise face au constat que des firmes qui opèrent sur les entités aéroportuaires, érigent des bâtiments, le font dans la totale ignorance des textes de loi et dans le désordre total. Sans aucun bordereau légal RVA-SA, sans que nul ne sache sur le respect de la procédure de passation de marché, sans que la RVA-SA ne sache le coût de ces marchés qui doivent être examinés et approuvés, selon les textes de loi, par le Conseil d'Administration, etc. Il a rappelé que le Congo est un pays de démocratie et de liberté, que les intérêts de l'État sont étroitement surveillés par les Chambres parlementaires, donc par

le Peuple souverain que les Chambres représentent. Il a réclamé la régularisation de la situation de ces ouvrages si ces firmes veulent crédibiliser et légaliser leurs procédures en faisant parvenir à la RVA-SA les documents qui les fondent. Le 20 mai 2026, à la veille de cette tour de contrôle, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la RVA-SA Louis-Blaise Londole Lokoy avaient été auditionnés en commission du Sénat, la Commission Économique, Financière et de la Bonne Gouvernance, ÉCOFIN et BG, sur base de l'invitation de l'Honorable Président du Sénat, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge (n°CAB/PDT/Sénat/SLK/DC/PK/2026/991) datée du 11 mai adressée au PCA et au D-G de la RVA-SA. Il s'est agi « d'éclairer la lanterne des Honorables Sénateurs membres de la Commission ÉCOFIN et BG sur la gestion de la RVA-SA ainsi que sur le paiement des droits dus à l'État ». Lors de cette audi-

tion, la deuxième après une précédente qui avait eu lieu le 30 avril 2026, le D-G Londole a notamment déclaré aux Sénateurs que la Société de l'État ne savait rien de plusieurs infrastructures qui prenaient corps sur les aéroports, ce qui a horrifié les Sénateurs. Tout comme sur un autre point sur la gestion du Go-Pass (Idef) qui a produit des centaines de millions de \$US dans les années de l'Administrateur Directeur général franco-libanais Jean Assice quand le Président du Conseil d'Administration a fait part d'un arrêté ministériel découvert sur les réseaux sociaux daté du 5 décembre 2025 créant un « Comité de suivi des modalités de perception et d'affectation de la redevance de développement des infrastructures aéroportuaires, IDEF », qui a, à sa tête, un Président et un Vice-Président, « placé sous l'autorité et la coordination du Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ».

D. DADEI

La fibre optique fait désordre

Pas encore de retombées financières, près de deux ans après la signature d'un MOU entre l'Agence de pilotage, de coordination et de suivi des conventions de collaboration (APCSC), service de la primature et la Société congolaise de fibre optique (Socof-SA) portant sur l'implantation d'une fibre optique sur chaque artère d'une capitale Kinshasa «réhabilitée ou reconstruite» (l'accord du 26 juin 2024).

« Nous sommes la compagnie qui va permettre au pays d'avoir un véritable réseau de fibre optique et par conséquent, d'être au cœur du développement numérique prôné par le Chef de l'État depuis son premier mandat », avait déclaré Prosper Mpeye, le D-G de Socof-SA. La société n'est d'aucun apport au budget de l'État. Pis, Socof-SA n'est pas sur la liste des entreprises publiques ou d'économie mixte citées dans le projet de loi financière annuelle. Dire qu'à sa création le 9 novembre 2016, elle fut créditée par l'État Actionnaire unique d'un capital social de 1.076.201.21 \$US pour gérer la fibre optique en lieu et place de l'Oct SA, l'Office congolais des postes et télécommunications qui, pour l'exercice 2026, devrait rappor-



Le milliardaire américain d'origine sud-africaine Elon Musk lorgne sur les firmes cellulaires installées au -Congo. DR.

ter à l'État 36.000\$US à titre de dividende. A Muanda, sur les bords de l'Océan Atlantique, où, un 8 juillet 2013, le prof. Tryphon Kin-kiey Mulumba, ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communications, PTNTIC, avait réussi à connecter le pays à la fibre, après un speech passé dans l'histoire pour ses néologismes type «homosmartophonibus», la gestion du point d'atterrissage est devenue complexe. Plutôt que la Socof-SA, c'est Fiber Access Service Technology Congo (Fast Congo) qui commande.

MUSK S'EN MÊLE. Selon des sources, en 2022, Augustin Kibassa Maliba et Adèle Kahinda Mayina, ministres respectivement des PTNTIC et du Portefeuille avaient signé avec Fast Congo, un contrat d'affermage (le contractant appelé fermier gère un service public à sa guise contre

une rémunération des usagers dont il reverse une partie à l'entreprise publique). Contours financiers jamais été divulgués. Parmi les actifs cédés par Socof S-A, il y a 620 kms de fibre optique qui relie le point d'atterrissage de Muanda à la Capitale avec une offre orientée vers les opérateurs, les fournisseurs d'accès Internet et les carriers. Fast Congo serait une filiale de Paratus, une firme créée en Angola, installée en Namibie, dont le D-G est l'ancien joueur de rugby sud-africain Schalk Erasmus et le président exécutif Barney Harmse, sud-africain aussi vivant en Namibie. Sa filiale Fast Congo (co-entreprise du groupe au Congo) a comme D-G Gaetan Soltesz, un Français qui a passé toute sa vie au Gabon. Outre Fast Congo, il y a à Muanda un autre opérateur, Mawezi RDC installé en septembre 2023. Une co-entreprise créée par les opérateurs cellulaire,

Orange RDC et Airtel RDC. Nawezi RDC est chargée de la construction, de la maintenance et de l'exploitation de la station d'atterrissage international en mode «accès ouvert» (open access), qui permet à d'autres opérateurs de bénéficier de la connectivité. Combien l'État a gagné dans ce puzzle troublant? Peut-être le saura-t-on quand une question orale avec débat sera initiée par un député. Des sources Oct SA annoncent un autre opérateur étranger dans cette fibre. C'est l'Angolais InfraSat. Début avril 2026, le président de son conseil d'administration, Diego de Carvalho, a indiqué que le deal avait été ficelé avec le ministre congolais de l'Économie numérique, Augustin Kibassa Maliba. Infrasad est une filiale de l'entreprise publique Angola Telecom. Elle est spécialisée dans la transmission des données Internet haut débit et les solutions de connectivité pour les zones isolées. Infrasad s'appuie principalement sur des technologies satellitaires pour étendre la couverture numérique dans ces milieux enclavés, un segment encore insuffisamment desservi. La firme envisage de lancer en 2026 des activités techniques au Congo, avec un positionnement axé sur les infrastructures et les services de connectivité, notamment dans les zones à faible couverture. Selon des experts, InfraSat cible des zones dont la loi n°20/017 du 25 novembre 2020 qui

modifie la loi d'octobre 2002 réserve au futur «établissement public chargé de promouvoir les télécoms et les TIC dans les zones rurales et périurbaines». Et cet établissement doit être financé par un fonds dit de «service universel du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication» résultant d'un prélèvement de 3% du chiffre d'affaires des opérateurs du secteur dont Vodacom, Airtel, Orange, Africell, etc. En fait, c'est depuis 25 ans qu'un tel projet n'a intéressé aucun gouvernement à Kinshasa. Sous Augustin Matata Ponyo, ce projet émanant des années Louis Alphonse Koyagiabo Ngebase te Gerengbo, avait été repris et amélioré par Tryphon Kin-kiey Mulumba, qui avait repris la main aux PTNTIC. Présenté plusieurs fois à des réunions de la cellule du secteur productif, il n'avait jamais été approuvé par le premier ministre. Et, les experts du gouvernement n'en ont pas fait mention aux derniers États généraux des PTNTIC. Voilà qu'arrive ce que certains experts de l'Oct-SA redoutaient, à savoir, le projet susceptible d'enterrer définitivement les entités publiques du secteur des télécoms. Une année après avoir obtenu l'autorisation d'exploiter le marché congolais, Starlink du milliardaire américain Elon Musk, veut attirer Africell, Vodacom et Airtel dans son giron Internet. Le D-G d'Africell RDC, Kory Webster

a déclaré à Semafor, un site américain d'actualités fondé en 2022 par Ben Smith, que son entreprise poursuivait des discussions actives avec Starlink pour un partenariat opérationnel. Un cadre de Vodacom, cité par le même média a indiqué que l'opérateur étudiait une collaboration satellitaire, présentée comme une solution complémentaire pour renforcer la couverture dans les zones rurales et enclavées. Quand Airtel RDC a été charrié dans l'accord liant sa maison-mère, Airtel Africa et SpaceX, entreprise siamoise de Starlink, toutes les deux propriétés d'Elon Musk. Selon des experts, le réseau Starlink pourrait être utilisé pour relier les antennes-relais (BTS) situées dans les zones isolées au cœur des réseaux des opérateurs, là où transitent les communications et les données (voix, Internet, etc.). Cette solution représente une alternative moins coûteuse, en termes d'équipement et de déploiement que la technologie VSAT actuellement utilisée. Un partenariat avec Starlink permettrait aux opérateurs de renforcer leur couverture tout en améliorant leurs performances commerciales et financières. Il n'y a que la française Orange qui résiste à Elon Musk. Longtemps, le Congo avait refusé d'accorder la moindre licence à Starlink. Elon Musk avait alors été présenté comme trop favorable au Rwandais Paul Kagame.

POLD LEVI KALOMBO ■

L'homme n'en peut plus du réseau Vodacom

Cest sérieux ce témoignage documenté partagé par des millions d'abonnés Vodacom.

« Samedi 9 mai, j'ai perdu 100 \$US en 30'-40'. Je venais de me faire charger à l'UPN Marché, commune de Ngaliema, des unités pour 100 \$US, ce que je fais généralement, payés cash à un kiosque. J'ai vu 1\$US être chargé, puis 99 \$US. « Ça y est : j'en ai au moins encore pour 30 jours ». Aussitôt après, j'ai transféré 10\$US pour activer mon forfait habituel mensuel, soit 4JS8 Internet. Et, immédiatement, je me suis remis sur mon portable Iphone de dernière génération, puis sur mon portable McIntoch de dernière génération. Puis, 30' à 40' plus tard, tout s'est arrêté. Net. Plus de connexion. Problème de réseau ? J'insiste.

Rien. Une troisième fois, même résultat », raconte un client Vodacom.

MIKO RUTAYISIRE DE RETOUR.

L'homme a entendu trop de mal sur ce réseau d'origine sud-africaine, co-propriété, avec la firme Keratsu Holding SA, de la famille Kabila, depuis le père, passée à la succession. Mais la fidélité intacte de ce client qui, quand il choisit, y reste. Sauf s'il est face à l'acceptable. L'homme a certes d'autres numéros, sur trois ou quatre smartphones mais il tient habituellement le réseau Vodacom même quand il se déplace. « Là c'est terminé. J'en ai absolument marre. J'arrête avec ce réseau. Je ne mets pas mon téléphone sous la table mais ç'en est fini de me promener avec ce réseau », confie-t-il.

La suite de l'histoire plus triste le convainc plus. Ayant dépêché deux de ses agents - un homme et une dame - auprès du kiosque vendeur, il apprend que la seule chose qui lui reste à faire est de contacter le Service Clients du réseau. L'espoir renaît. Après deux ou trois essais sans succès, l'homme a enfin en ligne une dame qui l'écoute. En 3'-4', et devant ses agents dont la dame qui avait été acheter les unités au marché UPN et qui suivent en direct l'échange, le client raconte. La dame du Service Clients approuve le récit en disant se référer aux données qu'elle reçoit des ordinateurs. Elle donne même d'amples précisions sur l'heure et les secondes où l'achat est intervenu, les détails de cet achat, etc. L'espoir est réel mais la conclusion du Service

Clients - « cher Monsieur, vos 100 \$US ont été absorbés par l'usage que vous avez fait de l'Internet » - met l'homme hors de lui. Le client n'en peut plus. Il sent qu'il a été escroqué. Il décide de porter plainte convaincu qu'il est victime d'une escroquerie. Il demande le nom et prénom de la dame qu'il a au téléphone mais celle-ci ne donne que son prénom et quand le client insiste pour avoir le nom, la dame explique que « le principe de la société consiste à ne jamais communiquer le nom ». Quand il s'agit d'un homosmartophonibus, qui use l'Internet depuis que ce service est né, qui parcourt les continents, monte dans des avions avec le wifi, il jure que le monde a changé, que le crime court la rue. Est-il possible qu'en usant l'Internet, celui-

ci ait pu avaler 100\$US (soit 240.000 CDF) en moins d'une heure ? Il lui restait donc en stock et pour les appels au moins 90\$US. Comment ces 100\$US ont été avalés par le réseau Vodacom en moins de 30'-40' ? Le Congo est-il retourné aux années Télécel, la première compagnie de téléphonie mobile, créée à Kinshasa en 1987 par la firme américaine American Telephone & Telegraph, AT&T et le Rwandais Didier Miko Rutayisire qui vendait une minute de connexion à 16 \$US? Ou le crime est-il commis en permanence sans peut-être que les clients ne s'en rendent compte ? L'une des questions est celle-ci : combien les réseaux de ce type prennent-ils aux Congolais ? L'État - les pouvoirs publics - congolais, la société civile qui veille a/ont besoin de combien de temps pour

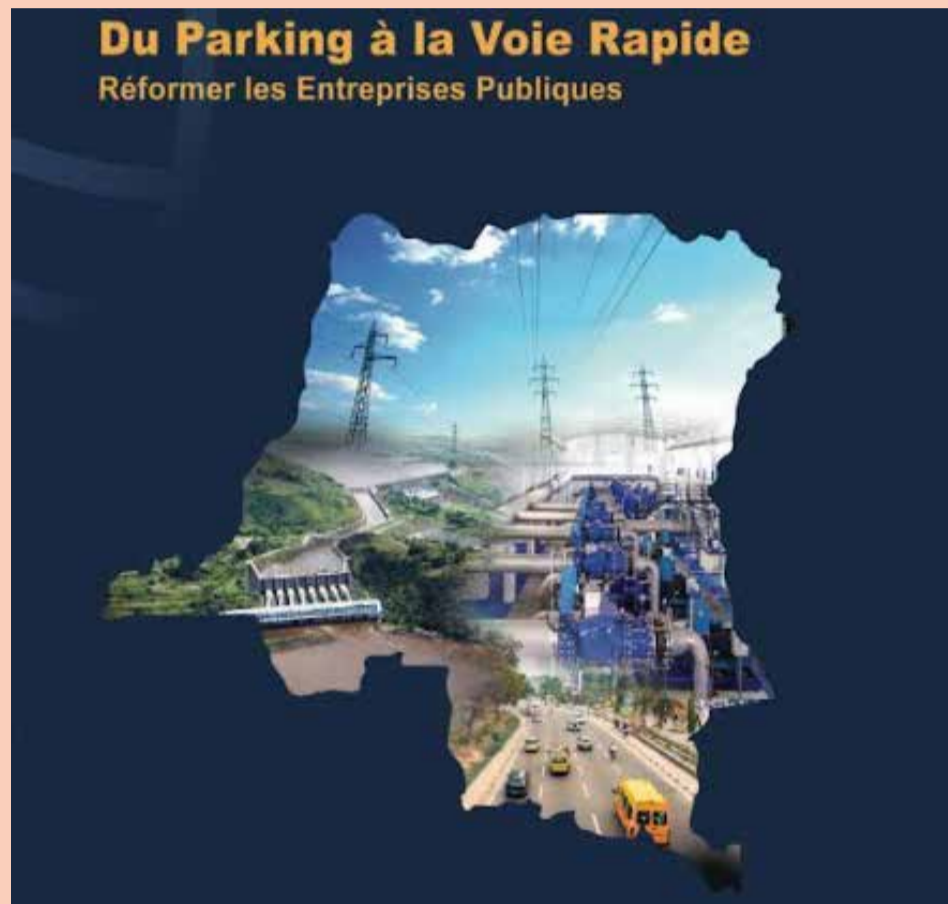
découvrir, dénoncer ce crime, sévir légalement contre ce crime parfait qui se commet toutes les semaines, tous les jours, toutes les minutes? Comment ne pas rappeler cette « entente cordiale » intervenue entre un grand patron français cité dans nombre de scandales financiers dans son pays, dont le réseau cellulaire au Congo avait été «saisi, la main dans le sac, qui était prêt à débours des millions de \$US à l'État mais qui, arrivé au Congo, à Kinshasa, fut incroyablement sauvé par un Premier ministre»? « Dénoncer, c'est un service citoyen que je rends. Sous d'autres cieux, je me serais fait payer des millions. Mais ici, calme parfait ! Combien de temps faut-il accepter de se faire escroquer ainsi. Fini avec Vodacom ! », jure l'homme.

D. DADEI ■

Un rapport corsé sur les entreprises publiques congolaises

Un rapport de la Banque mondiale dont le siège est à Washington DC (1818 H Street NW, 20433) présente une situation quasiment connue des entreprises publiques congolaises.

Intitulé « Rapport sur la situation économique de la République Démocratique du Congo, du parking à la voie rapide : réformer les entreprises publiques », ce rapport daté de mars 2026 a été préparé par une équipe multidisciplinaire conduite par des économistes de la Banque mondiale, Cédric Déguénonvo et Steve Loris Gui-Diby sous la supervision d'autres économistes en chef Jean-Pascal Nganou et Cristina Savescu. L'équipe comprenait en son sein plusieurs économistes parmi lesquels des Congolais Moïse Tshimenga Tshibangu, Francis Muamba Mulangu et le professeur François Kabuya Kalala. Le ministère du Portefeuille, ceux des Finances et du Plan et la Banque centrale du Congo, BCC, ont pris part à ce rapport. Quelques grandes entreprises publiques passées sous le crible ? La Société Nationale d'Électricité (Snél), la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines), des entreprises publiques du secteur des transports (Onatra), la Régie des Voies Aériennes (RVA) et la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (Sncc). Florilège. « Les entreprises publiques (congolaises, ndlr) ont largement échoué à remplir leur mission de développement » (...). « La dette des entreprises publiques est passée de 5,7 % du PIB en 2019 à 7,3 % en 2023, représentant 42 % de la dette publique extérieure. La Snél représente environ 75 % de la dette totale des entreprises publiques, suivie par la Gécamines avec 16 %. En 2024, seules 10 des 20 entreprises publiques majeures ont publié leurs états financiers » (...). « Les pertes annuelles des entreprises publiques se sont élevées en moyenne à environ 532 millions de \$US entre 2014 et 2023. Au cours de cette période, les pertes cumulées ont atteint environ 5,3 milliards de \$US. Pour la seule année 2023, les pertes des entreprises publiques se sont élevées à 510 millions de \$US, soit 0,7 % du PIB, près de 6 % des recettes de l'administration centrale et presque la totalité du budget du secteur de la santé ». (Il faut) « des conseils d'administration indépendants et une gestion fondée sur le



La couverture du Rapport de la Banque mondiale sur nos entreprises qui appelle l'État à faire quitter ses entreprises du parking pour emprunter l'autoroute. DR.

mérite» (...). « Les mauvais résultats financiers des entreprises publiques trouvent leur origine dans de profondes défaillances de gouvernance » (...). « Les entreprises publiques doivent se conformer aux bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance d'entreprise » (...). « Les incitations politiques continuent de nuire à la gouvernance des entreprises publiques. Les nominations, le recrutement et les décisions managériales reposent sur le mérite que sur la concurrence entre élites visant à contrôler les rentes tirées des ressources, et les incitations à utiliser les entreprises publiques comme des extensions des ministères et instruments de redistribution des rentes affaiblissent les efforts visant à améliorer la prestation de services et les performances opérationnelles ». Longs extraits ci-après.

Renforcer la Gouvernance des entreprises publiques pour soutenir la croissance.

► **viii.** Si les entreprises publiques ont historiquement joué un rôle important dans la fourniture d'infrastructures et le soutien au développement industriel dans les pays où les marchés financiers domestiques sont peu développés, la faiblesse de leur gouvernance est devenue une source importante de risque budgétaire et d'inefficacité macroéconomique en RDC. Au cours de la dernière décennie, les entreprises publiques du pays ont souffert de pertes financières persistantes, d'une trésorerie assez tendue et d'inefficacités opérationnelles accrues. Entre 2014 et 2023, les pertes

cumulées ont atteint environ 5,3 milliards de \$US, soit une moyenne de plus de 500 millions de \$US, ce qui équivaut à 0,7 % du PIB et correspond presque au budget annuel du secteur de la santé.

► **ix.** Au cours des deux dernières décennies, le programme de réforme des entreprises publiques de la RDC a permis des progrès graduels, mais ceux-ci ne se sont pas encore traduits par des améliorations opérationnelles durables. Les efforts de réforme ont évolué, passant d'une restructuration juridique post conflit à une plus grande importance accordée à la gouvernance, à la transparence et à la gestion des risques budgétaires. La loi de 2008 transformant les entreprises publiques a marqué une étape décisive en clarifiant les mandats et en introduisant la transformation en sociétés commerciales, même si son impact est resté largement institutionnel, avec des gains opérationnels limités à ce jour. Les réformes ultérieures - notamment les contrats de performance pour certaines entreprises publiques stratégiques, la divulgation progressive des risques fiscaux liés aux entreprises publiques, l'amélioration du reporting financier et une surveillance accrue des actionnaires - ont renforcé la gouvernance d'entreprise. Bien que ces efforts aient permis d'importantes avancées dans le cadre juridique, dans l'ensemble les résultats sont restés mitigés. La faible application des lois et réglementations, les inefficacités structurelles persistantes, les passifs hérités non résolus, la supervision étatique fragmentée et les pressions politico-économiques bien ancrées ont continué à

affaiblir la rigueur budgétaire et compromettre l'amélioration durable des performances des entreprises publiques.

► **x.** Les difficultés financières se concentrent sur quelques grandes entreprises publiques opérant dans des secteurs clés, notamment la Snél (électricité), la Régideso (eau), la Sncc (chemins de fer), l'Onatra (chemins de fer et ports) et la Gécamines (exploitation minière). La dette des entreprises publiques est passée de 5,7 % du PIB en 2019 à 7,3 % en 2023, représentant 42 % de la dette publique extérieure. La Snél représente environ 75 % de la dette totale des entreprises publiques, suivie par la Gécamines avec 16 %. Au-delà de la dette financière explicite, de nombreuses entreprises publiques ont d'importantes obligations sociales et fiscales, notamment des arriérés de salaires dépassant 100 mois dans certains cas, ce qui augmente encore les passifs éventuels implicites du pays. Les contraintes de liquidité sont aiguës dans l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques. Les délais de recouvrement des créances supérieurs à 1400 jours témoignent de difficultés chroniques en matière de facturation et de recouvrement, y compris auprès des clients du secteur public. Les délais de paiement des créanciers, qui peuvent dans certains cas dépasser trois ans, reflètent une forte dépendance à l'égard des arriérés pour soutenir les opérations. Les arriérés fiscaux des entreprises publiques ont été estimés à environ 1,6 % du PIB en 2023, ce qui implique encore davantage la gestion des finances publiques.

► **xi.** Les mauvais résultats financiers des entreprises publiques trouvent leur origine dans de profondes défaillances de gouvernance. La fonction d'actionariat de l'État ainsi que les responsabilités de contrôle relèvent institutionnellement du ministère du Portefeuille. Toutefois, en pratique, d'autres institutions, notamment les ministères sectoriels, continuent d'exercer une influence sur la gestion des entreprises publiques. De nombreuses entreprises publiques ne disposent pas de conseils d'administration compétents et indépendants, et la sélection des cadres supérieurs ne suit souvent pas des critères transparents et fondés sur le mérite. Le reporting financier reste insuffisant. En 2024, seules 10 des 20 entreprises publiques majeures ont publié leurs états financiers, et au cours des 5 dernières années, seules 5 l'ont fait de manière régulière. Beaucoup fonctionnent sans systèmes d'information modernes ni contrôles

externes rigoureux.

► **xii.** La faiblesse de la gouvernance et les mauvaises performances financières et techniques des entreprises publiques entraînent des conséquences macroéconomiques importantes. L'accès peu fiable et limité à l'électricité augmente les coûts pour les entreprises et nuit à leur compétitivité ; les goulots d'étranglement dans les transports augmentent les coûts commerciaux et freinent l'intégration régionale ; les services d'approvisionnement en eau peu fiables affectent de manière disproportionnée les ménages pauvres (en raison de problèmes de santé et d'une faible productivité du travail) ; et les mauvaises performances des entreprises minières publiques entraînent des pertes de revenus. À mesure que les pertes des entreprises publiques s'accroissent, elles réduisent la marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires dans les secteurs sociaux et les investissements publics, tout en augmentant les risques liés à la dette, ce qui constitue un frein structurel majeur à la croissance et à la diversification.

► **xiii.** L'amélioration des pratiques de gestion et la rationalisation de la main-d'œuvre atténueront les risques budgétaires et soutiendront la productivité à long terme. Des simulations basées sur des modèles soulignent l'urgence d'une réforme. Dans un scénario défavorable où toutes les grandes entreprises publiques manqueraient à leurs obligations de service de la dette, le gouvernement pourrait devoir faire face à des coûts pouvant atteindre 179 millions de \$US en une seule année. Les simulations suggèrent que l'amélioration des pratiques de gestion, combinée à la rationalisation de la main-d'œuvre, pourrait réduire les pertes budgétaires attendues à 33-61 millions de \$US par an pour les grandes entreprises publiques. À long terme, une réforme efficace des entreprises publiques pourrait augmenter considérablement la productivité totale des facteurs et faire progresser la croissance potentielle d'environ 2 points de pourcentage au-dessus des projections de référence.

► **xiv.** L'expérience internationale montre qu'un ensemble cohérent de réformes pourrait contribuer à renforcer la performance et la gouvernance des entreprises publiques en RDC. Une plus grande professionnalisation de la fonction d'actionariat de l'État pourrait clarifier le rôle du gouvernement et limiter les interventions discrétionnaires,

(suite en page 8).

Un large échec dans leur mission de développement

(suite de la page 7).

tandis qu'une séparation plus nette entre les activités commerciales et les missions de service public - soutenue par une compensation budgétaire transparente - pourrait améliorer la responsabilité. Selon l'expérience internationale, la transformation des entreprises publiques en sociétés de droit commercial s'accompagne généralement de l'instauration de conseils d'administration professionnels, de contraintes budgétaires rigoureuses, d'une tarification fondée sur les coûts et d'une transparence renforcée. Ancrées dans une stratégie crédible à moyen et long terme, ces mesures pourraient contribuer à aligner le cadre des entreprises publiques en RDC sur les normes internationales tout en soutenant la viabilité budgétaire et la prestation de services.

● SITUATION ECONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.

1.1. Évolutions économiques récentes

■ 1.1.1. Tendances mondiales et régionales (...)

■ 1.1.2. Croissance économique

► 4. La croissance économique s'est modérée en 2025 en raison d'un ralentissement de la production minière dans un contexte de problèmes persistants en matière de sécurité. La croissance du PIB réelle est estimée à 5,5 % en 2025, contre 6,1 % en 2024, reflétant un ralentissement de la production minière lié aux mesures politiques et à l'insécurité persistante dans l'est du pays. Malgré ce ralentissement, la croissance est restée supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS). L'exploitation minière a continué à stimuler l'activité économique, mais l'interdiction temporaire des exportations de cobalt, introduite pour remédier à l'offre excédentaire mondiale, a pesé sur les performances du secteur. Au même moment, l'écart entre la croissance en RDC et dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne non riches en ressources naturelles s'est creusé, soulignant les vulnérabilités structurelles persistantes et le besoin urgent de diversification économique.

► 5. Le secteur minier est resté le moteur de la croissance, tandis que les activités non minières ont progressé à un rythme plus modéré. Après une forte progression de près de 12 % en 2024, la croissance de la production minière s'est établie à environ 8 % en 2025. Le dynamisme du secteur s'explique par deux facteurs clés : d'une part, par la résilience de la production de cuivre et d'or, qui n'ont pas été affectés par les conflits; d'autre part, la montée en puissance de la mine de Kipushi, qui a boosté la production de zinc. En 2025, la production de

cuivre a progressé de 10,5 % pour atteindre 3,4 millions de tonnes. Cette performance a permis de compenser partiellement le recul de la production de cobalt, consécutif à la suspension des exportations de cobalt entre février et octobre 2025. Parallèlement, la croissance hors secteur minier est restée stable, à environ 3,1 %, portée principalement par les services et la construction. Si le dynamisme des transports et des télécommunications a été stimulé par une demande accrue en connectivité et en logistique, le secteur du bâtiment a, quant à lui, bénéficié de la modernisation continue des infrastructures routières et des aéroportuaires.

► 6. Du côté de la demande, la croissance a été soutenue par une reprise de la consommation privée et une forte performance des exportations. L'atténuation des pressions inflationnistes et la stabilité du taux de change en 2025 - soutenues par une politique monétaire restrictive, l'absence de financement monétaire du déficit public et l'accumulation de réserves - ont contribué à stabiliser les revenus réels des ménages et favorisé une reprise progressive de la consommation privée après une période de forte inflation et de dépréciation de la monnaie. La croissance des exportations est restée robuste, poussée par une demande mondiale croissante de minéraux et l'expansion continue de la production de cuivre, notamment dans le cadre de projets à grande échelle menés par la société canadienne Ivanhoe Mines, dont le complexe cuprifère de Kamoakakula. Ces investissements ont favorisé les entrées de devises étrangères et renforcé la contribution positive des exportations nettes à la croissance. Toutefois, la forte demande d'importations, qui reflète à la fois les besoins d'investissement liés à l'exploitation minière et la forte part des importations dans la consommation intérieure, a continué de modérer la contribution des exportations nettes à la croissance, soulignant la dépendance de l'économie à l'égard du secteur extractif et son exposition aux chocs extérieurs.

► 7. Malgré le conflit qui sévit dans l'est de la RDC, la confiance des entreprises est restée optimiste en 2025. Les résultats de l'enquête sur le baromètre de conjoncture publiés par la Banque centrale du Congo (BCC) traduisent un solde global d'opinions des chefs d'entreprises de 40,4 % en décembre 2025, en augmentation de 2,9 points de pourcentage par rapport à décembre 2024. L'amélioration de la confiance a été stimulée par une activité robuste dans les secteurs de la construction, de la fabrication, des services et des industries extractives, même si le sentiment s'est légèrement affaibli dans les secteurs de l'électricité et de

l'eau. Dans l'ensemble, l'affermissement de la confiance des entreprises suggère que l'activité économique est restée solide, bien que l'instabilité sécuritaire continue de faire peser des risques majeurs sur l'investissement et la croissance inclusive.

■ 1.1.3. Croissance sans inclusion : le paradoxe de l'emploi et de la pauvreté

► 8. La croissance économique ne se traduit pas par une création suffisante d'emplois. En raison des changements structurels limités dans l'économie et d'une croissance rapide de la population, la croissance économique continue n'a pas débouché sur des emplois plus nombreux ou de meilleure qualité pour la plupart des Congolais. La croissance récente a été tirée par l'exploitation minière à forte intensité de capital. Le secteur minier a connu une croissance de 12,0 % entre 2011 et 2024 et a représenté 40 % de la production nationale en 2024, mais n'a employé qu'environ 2,6 % des travailleurs, bien qu'on estime que 10 % de la population perçoit un revenu provenant du secteur lorsqu'on inclut les petits exploitants miniers artisanaux et leurs dépendants. En revanche, des secteurs tels que le commerce (qui emploie environ 14 % des travailleurs) et l'industrie manufacturière (5 %) ne sont pas développés suffisamment pour absorber la main d'œuvre en forte croissance du pays. En conséquence, la croissance économique génère moins d'emplois que par le passé, poussant de nombreux travailleurs vers des activités à faible productivité et limitant l'amélioration du niveau de vie de la plupart des ménages.

► 9. Le chômage, le sous-emploi et la précarité économique restent très répandus. Aujourd'hui, seuls 66 % des Congolais en âge de travailler ont un emploi. L'enquête, auprès des ménages, réalisée en 2024 a révélé que 69 % de ces travailleurs sont à leur compte, souvent dans des activités informelles à faible productivité, tandis que seuls 26 % occupent des emplois rémunérés. En milieu rural, seuls 18 % des travailleurs sont des employés rémunérés. L'agriculture emploie 58 % de l'ensemble des travailleurs, ce qui met en évidence la lenteur du processus de transformation structurelle. Ces faiblesses du marché du travail ralentissent la réduction de la pauvreté et rendent les ménages vulnérables face aux chocs.

► 10. Le taux de pauvreté reste élevé, et les inégalités s'accroissent, car les bénéfices de la croissance sont concentrés entre les mains d'une petite partie de la population. Près de 69 % des Congolais vivent en dessous du seuil national de pauvreté fixé à 2.068.239 de CDF, soit 940 \$US par habitant et par an. Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés dans les zones

rurales. Même les provinces riches en ressources naturelles connaissent une pauvreté généralisée, et à Kinshasa - où les revenus des ménages sont supérieurs à la moyenne - plus d'un habitant sur deux vit dans la pauvreté. Parallèlement, les inégalités se creusent : la consommation des 20 % des ménages les plus riches est plus de six fois supérieure à celle des 20 % les plus pauvres. Sans changement structurel vers des secteurs créateurs d'emplois à grande échelle - tels que l'agroalimentaire, l'industrie légère, les transports et la logistique - les fruits de la croissance continueront de bénéficier à une minorité, approfondissant davantage les disparités structurelles de la RDC.

■ 1.1.4. Comptes extérieurs

► 11. Le déficit du compte courant s'est réduit en 2025, car la hausse significative des exportations du cuivre a plus que compensé la forte baisse des exportations de cobalt. Le déficit est passé de 4,2 % du PIB en 2024 à une estimation de 3,6 % en 2025. Cette amélioration s'explique par la forte augmentation des volumes et des prix du cuivre exporté, qui a largement contrebalancé la baisse des recettes d'exportations de cobalt. En 2025, les exportations de cuivre ont ainsi augmenté de 9,9 % pour dépasser 3,4 millions de tonnes, tandis que celles de cobalt ont chuté d'environ 78 %. Au final, le total des exportations devrait surpasser les attentes initiales, la valorisation du cuivre palliant la baisse des recettes d'exportations liées au cobalt. Par ailleurs, les importations de biens, notamment les biens d'équipement pour le secteur minier et les produits alimentaires destinés aux consommateurs, ont augmenté de 3,7 % par rapport à 2024 et ont représenté une part substantielle de 47,7 % du PIB en 2025.

► 12. En 2025, le déficit courant a été financé par les investissements directs étrangers (IDE) et l'aide extérieure, renforçant les réserves de change. Après s'être redressé d'un recul en 2022, l'IDE représentait 3,8 % du PIB en 2024 et était estimé à environ 3,1 % en 2025, ces tendances étant portées par l'évolution du secteur minier. Dans le même temps, les financements extérieurs - notamment le soutien du Groupe de la Banque mondiale et du FMI - ont contribué à renforcer la position de réserve du pays. Les réserves de change sont passées de 6,2 milliards de \$US à la fin de 2024 à 7,9 milliards de \$US à la fin de 2025, représentant près de trois mois d'importations.

■ 1.1.5. Solde budgétaire et dette publique

► 13. En 2025, le conflit qui sévit dans l'est de la RDC a accentué la pression sur les finances publiques et contribué à la détérioration du déficit

budgétaire. L'augmentation des dépenses de sécurité a contribué à l'aggravation du déficit budgétaire global (sur base caisse) qui est passé de 1,9 % du PIB en 2024 à 2,9 % en 2025. En l'absence de financement de la BCC, le gouvernement a comblé le déficit grâce à une combinaison d'aide budgétaire extérieure et d'emprunts intérieurs. La Banque mondiale a déboursé 600 millions de \$US (équivalant à environ 0,7 % du PIB) en juin 2025 dans le cadre de la première opération d'une série d'appui budgétaire, tandis que le FMI a décaissé environ 0,2 % du PIB au titre de l'appui budgétaire. Sur le plan intérieur, des bons et obligations du Trésor représentant environ 1,0 % du PIB ont été émis en 2025 et l'écart de financement restant a été comblé en grande partie par des prêts destinés à des projets d'investissement.

► 14. Malgré une diminution des recettes fiscales provenant des zones touchées par le conflit, les recettes intérieures totales ont mieux résisté que prévu. Les recettes intérieures se sont légèrement repliées, passant de 13,8 % du PIB en 2024 à 13,5 % en 2025. Ce recul traduit l'impact conjugué de l'instabilité sécuritaire et de l'ajustement des mesures politiques. La suspension pendant huit mois des exportations de cobalt a réduit les recettes non fiscales, tandis que le conflit a affecté les recettes fiscales. La fermeture temporaire des bureaux de l'administration fiscale dans le Nord et le Sud-Kivu ainsi que la faible activité des entreprises basées à Kinshasa, liée à l'insécurité persistante dans la partie Est du pays, ont entraîné une perte de recettes estimée à environ 0,5 % du PIB. En outre, les exonérations de TVA et de droits de douane sur les produits de base - introduites fin 2024 pour atténuer la hausse du coût de la vie - ont entraîné un manque à gagner d'environ 0,3 % du PIB. Malgré ces chocs défavorables, la baisse globale des recettes a été contenue, grâce aux efforts soutenus des autorités pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures. Ces efforts ont notamment consisté à améliorer l'administration fiscale par la numérisation, à supprimer progressivement les exonérations de TVA sur les carburants pour les grandes entreprises et à mettre en place un système de facturation standardisé de la TVA, ce qui a contribué à compenser en partie les pertes de recettes liées à la crise sécuritaire et à l'interdiction d'exporter du cobalt.

► 15. Face à l'insécurité croissante, le gouvernement a augmenté les dépenses de défense tout en prenant des mesures pour maintenir la discipline budgétaire. En décembre 2025, les dépenses militaires ont triplé (en glissement annuel) pour atteindre 3,4 % du PIB en décembre 2025, alors que les autorités ont réagi à l'escalade

(suite en page 9).

Ces entreprises connaissent d'énormes pertes budgétaires

(suite de la page 8).

de l'insécurité. Le gouvernement a doublé la rémunération des militaires et policiers afin de renforcer leur moral et d'empêcher les défections vers le groupe rebelle M23 ; il a aussi augmenté les rémunérations dans les secteurs de l'éducation et de la santé, tout en nommant de nouveaux juges. En conséquence, la masse salariale publique a progressé de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 4,9 % du PIB, représentant désormais près d'un tiers des dépenses totales. Parallèlement, les autorités ont instauré des mesures de discipline budgétaire ayant permis de réaliser des économies d'environ 0,5 % du PIB4. Ces efforts reposent notamment sur le maintien d'une gestion budgétaire sur base caisse, ancrée dans le protocole d'accord et le pacte de stabilité de 2020, visant à renforcer la coordination budgétaire et monétaire afin d'éviter toute monétisation du déficit. Afin de mieux protéger les dépenses prioritaires contre les fluctuations des prix des matières premières et de réduire la procyclicité, les autorités envisagent d'adopter un cadre budgétaire fondé sur les ressources. Une feuille de route, approuvée en mars 2025, guidera la conception de ce cadre et servira de base à la préparation du budget 2027.

► 16. Une gestion budgétaire prudente a permis de maintenir à un niveau bas le stock de la dette publique depuis la restructuration de 2009. La dette publique s'est établie à 22,5 % du PIB en 2024, marquant un recul de 4,5 points de pourcentage sur un an. Elle est toutefois répartie à la hausse pour atteindre environ 23,2 % du PIB en 2025, sous l'effet de l'intégration d'arriérés intérieurs jusque-là non certifiés et d'un recours accru aux bons et aux obligations du Trésor. La dette extérieure de la RDC a atteint 16,2 % du PIB en 2025 (soit environ 70 % du stock total) et était principalement contractée auprès du FMI et de la Banque mondiale. La dette intérieure s'élevait à 7 % du PIB en 2025 et composait principalement d'arriérés intérieurs (accumulés depuis 2009), ainsi que de bons et obligations du Trésor émis sur le marché domestique depuis 2019. Dans l'ensemble, les indicateurs de la dette devraient rester solides, soutenus par les efforts visant à freiner le dérapage budgétaire et par la capacité d'emprunt limitée du gouvernement sur les marchés intérieurs en raison du faible niveau d'épargne.

► 17. La dette publique est jugée viable, et le risque de surendettement est modéré, mais la dynamique de la dette reste vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux du cobalt et du cuivre. Ces fluctuations affectent les recettes publiques et rendent le service de la dette plus difficile. Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de juin 2025, la valeur actuelle du



Une image du Rapport BM qui indique la voie rapide vers laquelle nos entreprises doivent être dirigées. DR.

ratio dette publique/PIB s'élevait à 19,8 % en 2024, bien en dessous du seuil de référence de 35 %, et devrait baisser à 13,2 % d'ici 2035. Néanmoins, les risques devraient persister en raison des avancées lentes dans l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures. L'AVD a confirmé le risque modéré de surendettement de la RDC et souligné l'importance d'un renforcement de la collecte des recettes et du maintien de la discipline budgétaire afin de préserver la marge de manœuvre budgétaire. L'AVD a confirmé également la vulnérabilité de la RDC aux fluctuations des prix mondiaux du cuivre et du cobalt, avec des indicateurs du service de la dette et les ratios de la valeur actuelle de la dette/PIB et dette/exportations dépassant leurs seuils respectifs dans le scénario de choc le plus extrême. Compte tenu de la base d'exportation étroite, des variations défavorables des prix des matières premières pourraient affecter considérablement la liquidité de la RDC et limiter la capacité de remboursement du pays à court terme.

► 18. En dépit d'indicateurs favorables en matière de dette publique, les entreprises publiques constituent une source majeure de vulnérabilité budgétaire et une menace potentielle pour la stabilité macroéconomique. La dette des entreprises publiques est passée de 5,7 % du PIB en 2019 à 7,3 % en 2023, soit environ 42 % de la dette publique extérieure. Les passifs sont fortement concentrés dans quelques entreprises, notamment la Société Nationale d'Électricité (Snél), la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines), ainsi que des entreprises publiques du secteur des transports comme la Régie des Voies Aériennes (RVA) et la

Société Nationale des Chemins de fer du Congo (Sncc).

► 19. Étant donné que la RDC présente un risque modéré de surendettement, un défaut de paiement de la dette des entreprises publiques aurait une incidence considérable sur les indicateurs de liquidité de la dette. Un défaut de paiement total de la part des 11 principales entreprises publiques coûterait au Trésor au moins 179 millions de \$US. Par ailleurs, d'importants passifs croisés subsistent : ces créances entre entreprises publiques estimées à près de 1,6 milliard de \$US, dont la moitié correspondant à des dettes mutuelles, le solde incluant les impôts impayés et des arriérés salariaux. Au-delà de la dette explicite, ces entités génèrent des pertes quasi budgétaires considérables en raison de déficits d'exploitation persistants, des dettes fiscales d'environ 1,8 % du PIB et de lourds engagements sociaux. Dans certains cas, les arriérés de salaires dépassent même 100 mois de salaires. Ces faiblesses reflètent des lacunes persistantes en matière de gouvernance, notamment des objectifs peu clairs en matière d'actionnariat de l'État, un suivi insuffisant des performances, des nominations non transparentes au sein des conseils d'administration et une divulgation financière limitée. Il est donc essentiel de s'attaquer à la gouvernance et aux performances des entreprises publiques pour préserver la résilience budgétaire, maintenir la viabilité de la dette et soutenir la productivité et la croissance. (...)

► 20. Les entreprises publiques bénéficient d'un ensemble d'avantages explicites et implicites qui faussent la concurrence avec le secteur privé. Les subventions, les exonérations fiscales, les marchés publics préférentiels et les garan-

ties souveraines permettent aux entreprises publiques de fonctionner sans internaliser pleinement les risques commerciaux, tandis que les nouveaux entrants privés doivent supporter des impôts, des coûts de financement basé sur le marché et l'incertitude liée à l'attribution des contrats. Bien que bon nombre de ces avantages ne soient pas reflétés dans les bilans, leur impact économique est considérable, créant des asymétries structurelles qui affaiblissent la concurrence et sapent les incitations à l'investissement privé.

► 1.1.6. Politique monétaire et inflation

► 21. L'appréciation de la monnaie, combinée à la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, a entraîné une forte baisse de l'inflation en 2025. L'inflation est passée de 11,7 % à la fin de 2024 à 7,8 % en septembre 2025, puis a chuté à 2,3 % à la fin décembre 2025, bien en deçà de l'objectif à moyen terme de 7,0 % fixé par la banque centrale. Cette baisse reflète l'appréciation du franc congolais par rapport au \$US due à des effets de transmission, à une politique monétaire restrictive soutenue et à la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole. L'inflation des produits alimentaires a ralenti de 10,7 % à la fin de 2024 pour atteindre 2,0 % en décembre 2025, alimentant environ 70 % de la tendance générale de l'inflation. Avec le renforcement de la monnaie, le gouvernement a réduit les prix du carburant à la pompe dans la zone ouest et à Kinshasa de 10 % en octobre et de 9 % en novembre 2025 afin de réduire les coûts de transport et de production.

► 22. Dans la mesure où l'inflation était sous contrôle, la BCC a acquis la latitude nécessaire pour assouplir sa politique monétaire. La BCC a maintenu inchangé son taux directeur à 25,0 % depuis août 2023 jusqu'en octobre 2025 afin d'ancrer les anticipations inflationnistes pendant une période d'incertitude. Avec le ralentissement de l'inflation, la banque centrale a abaissé son taux directeur d'abord de 750 points de base à 17,5 % en octobre 2025, puis de 250 points de base à 15 % en janvier 2026 afin d'encourager le crédit et l'investissement. Cependant, la politique monétaire est restée restrictive, et le taux directeur réel était encore élevé (15,2 % à la fin de 2025). La BCC a également émis ses propres obligations en francs congolais (CDF) (bon BCC), lesquels ont absorbé environ 1.102,3 milliards de CDF (soit 2,4 % de la masse monétaire au sens large, M2) jusqu'au 31 décembre 2025. À la fin décembre, la base monétaire a augmenté de 7,8 % en glissement annuel, tandis que M2 s'est contractée de 12,5 %, resserrant les conditions de liquidité, même si les prêts aux entreprises privées et aux ménages ont augmenté.

Toutefois, l'économie étant fortement dollarisée, la transmission de la politique monétaire à la croissance de la demande intérieure est restée limitée.

► 23. Le taux de change s'est raffermi à mesure que la politique monétaire a absorbé l'excès de liquidités. Après avoir oscillé autour de 2.850 CDF/\$US pendant environ 18 mois, le CDF s'est apprécié de 30,4 % en glissement annuel en décembre 2025, inversant ainsi de 6,2 % de dépréciation enregistrée fin 2024. La prime du marché parallèle était marginale, s'établissant en moyenne à 0,4 % jusqu'à la fin août, avant d'osciller dans une fourchette de -6 à 6 % au dernier trimestre 2025 en raison des pressions spéculatives. Dans l'économie dollarisée de la RDC, exposée aux fluctuations mondiales des prix des matières premières, la politique de change joue un rôle central dans la dynamique inflationniste. L'appréciation de la monnaie reflétait un resserrement de la liquidité en CDF, résultant d'une offre accrue de \$US due à la hausse des exportations et des entrées de capitaux étrangers, combiné à des mesures visant le renforcement du cadre des réserves obligatoires et des réformes de dédollarisation. Les interventions de la BCC, de près de 500 millions de \$US, ont amélioré le fonctionnement du marché des changes et soutenu la monnaie.

► 1.1.7. Secteur financier

► 24. Le secteur bancaire a affiché des indicateurs solides d'adéquation des fonds propres et d'une bonne rentabilité en 2025, mais reste de taille modeste et concentré. En septembre 2025, les actifs bancaires étaient estimés à environ 22,4 milliards de dollars américains (27,2 % du PIB) et les dépôts à 15,2 milliards de \$US (18,4 % du PIB), représentant ensemble environ 93 % du système financier. Les banques sont restées rentables, affichant un solide ratio d'adéquation des fonds propres de 14,9 % en septembre 2025. Les fonds propres réglementaires ont augmenté de 32,8 % en glissement annuel pour atteindre 2,23 milliards de \$US. Les prêts non performants (PNP) se sont stabilisés à 7,0 % du total des prêts, avec des provisions couvrant environ la moitié. La rentabilité reste solide, avec un résultat net atteignant 501 millions de \$US au cours des neuf premiers mois de 2025, soit 91,6 % des résultats de l'ensemble de l'année 2024.

► 25. Néanmoins, des obstacles structurels freinent la croissance du crédit. En valeur nominale, le crédit total a augmenté de 20,2 % entre fin 2024 et fin 2025 pour atteindre 10,3 milliards de \$US, soit 11,1 % du PIB. Au cours de la période 2020-2024, les niveaux de crédit sont restés systématiquement bien en deçà de la moyenne de l'ASS. Environ

(suite en page 10).

Les mauvais résultats se trouvent dans la gouvernance

(suite en page 9).

71,9 % du total des prêts ont été accordés à des entreprises privées, principalement dans les secteurs des mines et des télécommunications. Le risque élevé a maintenu le crédit aux ménages à un niveau bas, à 1,7 milliard de \$US. La dollarisation financière reste omniprésente : 87,6 % des dépôts et 91,9 % des prêts sont libellés en devises étrangères et ne sont pas garantis. L'accès au financement est restreint, en particulier pour les petites entreprises et les ménages, avec des progrès lents dans la mise en place d'un registre des garanties mobilières pleinement opérationnel, d'un registre central des crédits et d'agences de notation privées. En outre, en raison des opportunités d'investissement limitées et de l'absence d'assurance-dépôts, les taux d'intérêt des prêts sont restés élevés, en ligne avec le taux directeur, ce qui a restreint l'accès au crédit.

► 26. Les régulateurs renforcent la résilience du système financier, mais ce processus comporte des risques. Outre sa recapitalisation, la banque centrale a relevé le capital minimum requis pour les banques commerciales, qui est passé de 2 millions de \$US (2016) à 50 millions de \$US en vertu de la loi bancaire de 2022 et des réglementations connexes. Les institutions de microfinance ont été tenues d'atteindre un capital de 700.000 \$US d'ici juillet 2025. En outre, les modifications apportées à la loi bancaire (sous le nom de Loi Katuala), promulguées en décembre 2025, ont simplifié les exigences relatives à l'actionnariat en réduisant les contraintes structurelles et en harmonisant le cadre réglementaire avec les normes internationales. Le nombre minimum d'actionnaires requis par établissement de crédit a été abaissé de quatre à deux et la participation minimale de 15 % au capital par investisseur a été supprimée. Ces changements visent à moderniser le secteur bancaire et à faciliter l'entrée et l'expansion de nouveaux investisseurs et groupes bancaires.

1.2. Perspectives de croissance

► 27. Le taux de croissance du PIB réel devrait rester supérieur à la moyenne de l'ASS, mais les perspectives dépendent des réformes nationales et des tendances mondiales. La croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à 5,1 % entre 2026 et 2028. Le secteur minier devrait rester le principal moteur de la croissance et sera influencé par l'exploitation des sites de cuivre et de cobalt de Kamoa-Kakula, Tenke Fungurume et KFM. La contribution à la croissance des secteurs non extractifs devrait augmenter jusqu'en 2027. Les services, l'industrie manufacturière et la construction devraient prendre de l'élan, soutenus par de

grands projets d'infrastructure tels que la centrale hydroélectrique Inga3 et le projet de corridor de Lobito, soutenus par la Banque mondiale. Les investissements dans les routes et l'électricité devraient élargir l'accès et stimuler l'investissement privé, favorisant ainsi la diversification et la résilience. Les prévisions favorables concernant les prix des matières premières devraient encourager de forts investissements miniers, principalement par le biais d'une expansion des capacités.

► 28. L'inflation devrait continuer à ralentir à mesure que les pressions inflationnistes mondiales s'atténuent et que le CDF reste stable. Une position extérieure solide et l'absence de financement monétaire du déficit budgétaire devraient favoriser la stabilité monétaire et maintenir l'inflation en dessous de l'objectif à moyen terme de 7 %. L'inflation devrait rester inférieure à 7 % en 2026, les prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie n'ayant qu'un effet modéré sur les prix intérieurs.

► 29. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre malgré les difficultés liées à la mobilisation des recettes et les pressions sur les dépenses. Le déficit budgétaire devrait reculer à 1,5 % du PIB d'ici 2028, grâce aux réformes fiscales numériques et à un contrôle plus strict des dépenses. L'insécurité et les conflits - en particulier dans les provinces de l'Est - continueront de peser sur les perspectives, alors que les efforts visant à rétablir l'autorité de l'État se poursuivent. Le budget 2026 sera financée par une combinaison d'emprunts intérieurs et de financements extérieurs.

► 30. Les plans d'emprunt du gouvernement mettent l'accent sur le financement non monétaire du déficit public et sur la mise en œuvre de réformes conformes aux opérations d'appui budgétaire de la Banque mondiale ainsi qu'à la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI. Le stock de la dette publique devrait reculer à 22 % d'ici 2028, avec un niveau global de surendettement modéré. Toutefois, la capacité de remboursement limitée reste un point de vulnérabilité majeur malgré des niveaux d'endettement public relativement faibles.

► 31. La position extérieure devrait s'améliorer grâce à la hausse des exportations et des IDE. Le déficit courant devrait passer de 3,6 % du PIB en 2025 à environ 2,4 % en 2026 et 2027, car la hausse des prix du cuivre et du cobalt devrait compenser la baisse des volumes d'exportation résultant du système de quotas pour le cobalt. La hausse de la production minière et des termes de l'échange favorables stimulera les exportations, tandis que la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie devrait contenir les

importations globales. Les IDE et le financement extérieur devraient contribuer à une augmentation des réserves à environ trois mois d'importations d'ici 2027.

► 32. La pauvreté devrait reculer à mesure que l'inflation s'atténuera, mais les progrès seront graduels. L'inflation persistante a pesé sur le pouvoir d'achat, et la modération des prix devrait contribuer à une baisse progressive du taux de pauvreté. Sur la base du seuil international de pauvreté de 3,00 \$US par personne et par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2017), le taux de pauvreté devrait passer de 81,7 % en 2024 à 80,1 % en 2027, grâce à des perspectives de croissance favorables. Pour accélérer les progrès, il faudra canaliser les recettes tirées des ressources naturelles vers des investissements en faveur des pauvres, maîtriser l'inflation et renforcer les retombées positives du secteur minier sur le reste de l'économie.

► 33. Les risques pesant sur les perspectives sont importants. Les principaux risques à la baisse comprennent la volatilité des prix des matières premières, la faiblesse de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux et l'insécurité persistante dans l'est de la RDC. Une baisse des prix du cuivre réduirait fortement les recettes d'exportation, mettrait à rude épreuve les entrées de devises étrangères et compliquerait la gestion budgétaire. Un ralentissement de la croissance parmi les principaux partenaires commerciaux réduirait la demande pour les exportations de la RDC. Le conflit qui sévit actuellement au Moyen-Orient a déjà entraîné une flambée des prix du pétrole, et une nouvelle détérioration de la situation géopolitique pourrait perturber le commerce et les investissements et miner la confiance des investisseurs. Des pressions supplémentaires telles que des pics inflationnistes, des chocs climatiques, des crises sanitaires, des troubles politiques ou la nécessité d'une politique monétaire plus restrictive pourraient encore restreindre la marge de manœuvre politique et freiner la croissance.

1.3. Recommandations en matière de politique macroéconomique

► 34. Un cadre macroéconomique solide et durable est essentiel pour renforcer la stabilité. Les priorités identifiées dans la précédente édition du Rapport sur la situation économique (UE) (Banque mondiale, 2025) restent très pertinentes. Les priorités stratégiques sont axées sur le maintien de la stabilité macroéconomique, la réduction des vulnérabilités internes et externes, et la création d'un environnement plus attractif pour l'investissement et une croissance durable. La réalisation de ces objectifs nécessitera de :

▼ Concentrer les dépenses

publiques sur les services publics essentiels et les projets d'infrastructure clés afin de répondre aux besoins urgents et de jeter les bases d'une croissance durable ;

▼ Mobiliser les recettes et renforcer la viabilité budgétaire en élargissant l'assiette fiscale, en améliorant l'efficacité du recouvrement à travers des systèmes modernes et en réduisant les exonérations ;

▼ Faire progresser la décentralisation budgétaire en renforçant l'autonomie et les capacités budgétaires locales ;

▼ Assurer la stabilité des prix et la confiance dans le franc congolais en renforçant la crédibilité de la BCC, en autorisant une plus grande flexibilité du taux de change et en dédollarisant progressivement l'économie ; et

▼ Renforcer la résilience face aux chocs futurs en consolidant la réglementation macroprudentielle et les politiques contracycliques, tout en renforçant continuellement le système financier national.

► 35. Les politiques à moyen terme devraient se focaliser sur la diversification économique, la croissance durable et une gestion budgétaire plus rigoureuse. Comme indiqué dans le mémorandum économique pays de la RDC (Banque mondiale, 2023a), des réformes économiques globales sont nécessaires pour favoriser un modèle de croissance diversifié. Les principales mesures comprennent :

▼i. l'amélioration de la réglementation des entreprises ;

▼ii. l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises ;

▼iii. l'investissement dans le développement du capital humain afin de stimuler la productivité et l'innovation ; et

▼(iv) la promotion du développement des chaînes de valeur, en particulier dans les secteurs agroalimentaire et minier.

► 36. Malgré une croissance relativement forte et une stabilité macroéconomique améliorée, des faiblesses structurelles profondément enracinées - incluant les contreperformances persistantes des entreprises publiques - continuent d'imposer des contraintes pesantes sur la viabilité et l'inclusion. Le déficit des services d'électricité, de transport, d'approvisionnement en eau et de logistique continue d'alourdir les coûts de production, de freiner l'expansion du secteur privé et de réduire la marge de manœuvre budgétaire. Ces défis sont étroitement liés aux entreprises publiques qui dominent les secteurs clés, dont beaucoup accumulent des pertes, des arriérés et des dettes tout en offrant une qualité de service insuffisante, et constituent une source croissante de risques budgétaires. Le chapitre suivant examine la structure, les performances et la gouvernance des entreprises publiques, évalue leurs implications budgétaires et macroéconomiques, et explore comment des réformes ciblées

pourraient renforcer la croissance, la résilience et la réduction de la pauvreté.

► 37. L'expérience internationale montre que les entreprises publiques peuvent soutenir le développement économique, en particulier dans les pays avec des marchés financiers peu développés, des flux de capitaux privés limités ou d'importantes barrières à l'investissement. Dans de nombreuses économies en développement, les entreprises publiques ont joué un rôle central dans la transformation structurelle en fournissant des infrastructures et des services essentiels - tels que l'électricité, l'eau, les transports, les finances et les activités extractives - qui sous-tendent la croissance du secteur privé mais nécessitent des investissements initiaux importants et de longues périodes de retour sur investissement. En opérant dans ces secteurs stratégiques, les entreprises publiques ont contribué à remédier aux défaillances du marché, à mobiliser des investissements à grande échelle et à faciliter la coordination économique là où les marchés privés étaient sous-développés.

► 38. Au-delà de la fourniture d'infrastructures, les entreprises publiques ont également été utilisées comme vecteurs de la politique industrielle. Dans plusieurs pays, elles ont soutenu le développement de liens en amont et en aval, facilité le transfert de technologies et joué un rôle catalyseur dans la croissance orientée vers l'exportation. Lorsqu'elles sont alignées sur les objectifs nationaux de développement et intégrées dans un cadre politique cohérent, les entreprises publiques peuvent contribuer à la croissance de la productivité, à la création d'emplois et à la diversification économique.

► 39. Pour fonctionner de façon efficace, les entreprises publiques doivent se conformer aux bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance d'entreprise. Lorsqu'elles sont régies par les principes du marché, les entreprises publiques peuvent concurrencer efficacement les entreprises privées et atteindre leurs objectifs stratégiques sans altérer la concurrence sur le marché. Par exemple, les entreprises associées au gouvernement de Singapour, telles que Singapore Airlines et PSA International, fonctionnent avec succès dans le cadre du droit commercial, avec des conseils d'administration indépendants et une gestion fondée sur le mérite. De même, le groupe OCP (Office Chérifien des Phosphates) du Maroc est devenu un producteur d'engrais compétitif à l'échelle mondiale grâce à sa transformation en société, à son autonomie de gestion et à son respect des normes financières. Les réformes du Vietnam, caractérisées par une réduction de l'actionnariat de l'État et

(suite en page 11).

La gestion des entreprises doit être fondée sur le mérite

(suite de la page 10).

une plus grande exposition à la concurrence, ont également amélioré les performances des entreprises publiques restructurées, notamment les entreprises de télécommunications VNPT et Viettel, contribuant ainsi à une augmentation de la productivité et à la croissance des exportations.

► 40. En RDC, les entreprises publiques ont largement échoué à remplir leur mission de développement et sont au contraire devenues une source de risque budgétaire. L'impact limité des entreprises publiques sur la croissance économique reflète les faiblesses persistantes des secteurs clés. Les services d'électricité, d'eau, de transport et de logistique restent coûteux, peu fiables et inégalement accessibles. Ces lacunes ont entraîné des coûts de production élevée pour l'ensemble de l'économie, ont nui à la compétitivité et ont entravé l'expansion des entreprises, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services. Comme ces secteurs clés sont dominés par les entreprises publiques, leurs faibles performances constituent un obstacle majeur à la croissance, à la diversification économique et à la réduction de la pauvreté.

► 41. Les entreprises publiques opèrent dans plusieurs secteurs clés de l'économie congolaise, dont un nombre important dans les secteurs minier et manufacturier, mais leur valeur comptable nette est concentrée dans les secteurs de l'énergie et des transports. En décembre 2025, le portefeuille direct de l'État comprenait 33 entreprises publiques. Parmi celles-ci, 22 étaient détenues à 100 % par l'État et 11 étaient des entreprises partiellement détenues par l'État dans lesquelles celui-ci détenait une participation majoritaire. Selon le rapport annuel de l'État actionnaire 2023 du ministère du Portefeuille, l'actif net du portefeuille des entreprises publiques était estimé à environ 13,5 milliards de \$US en 2023, soit environ 20 % du PIB. Lorsqu'on les classe par activité économique, environ 54 % du total des actifs nets des entreprises publiques étaient concentrés dans le secteur de l'électricité et de l'énergie, et 33 % étaient concentrés dans le secteur des transports et des communications.

► 42. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a progressé dans le renforcement du cadre de gouvernance des entreprises publiques. Parmi les avancées majeures, on peut citer la modernisation des systèmes de passation des marchés publics, des améliorations limitées en matière de transparence financière - telles que la publication des états financiers des entreprises publiques clés et leur inclusion partielle dans les récentes lois de finances - ainsi que les premiers efforts progressifs pour professionnaliser les nomi-



L'image de la Place Lumumba à Kinshasa dans le Rapport Banque mondiale sur les entreprises de l'État. DR.

nations à des postes de direction. Les opérations d'appui budgétaire de la Banque mondiale ont soutenu la mise en place de processus de recrutement compétitif et fondé sur le mérite pour les hauts cadres de certaines entreprises publiques stratégiques telles que la Snél et la Régideso. Toutefois, ces avancées restent embryonnaires et inégales, et ne constituent pas encore une base suffisamment solide pour permettre une amélioration durable de la gouvernance et des performances des entreprises publiques.

► 43. Parallèlement, certains ajustements ont été effectués au niveau du cadre de gouvernance, notamment la réintroduction de contrats de performance pour certaines grandes entreprises de services publics et des efforts visant à renforcer les contrôles ex ante et ex post par les institutions de surveillance. Dans la pratique, toutefois, la mise en œuvre de ces mesures demeure inégale et leur impact reste limité, se cantonnant en un nombre restreint d'entreprises publiques. Bien qu'elles témoignent d'une volonté d'améliorer les pratiques par rapport à un niveau de référence très bas, ces réformes n'ont pas permis d'obtenir des améliorations financières durables, des changements significatifs dans le comportement opérationnel, ni des progrès mesurables dans la fourniture de services par l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques. Dans l'ensemble, la mise en œuvre incomplète des réformes, la faiblesse de leur application et les limites de la capacité institutionnelle restreignent l'impact des initiatives récentes, ce qui met en évidence la nécessité d'efforts plus ciblés et mieux séquencés, axés sur les entreprises publiques les plus importantes sur le plan économique et visant à résoudre les contraintes financières et de gouvernance auxquelles elles sont confrontées.

(...)
2.1. Leçons des précédentes réformes des entreprises publiques en RDC

► 2.1.1. Réformes récentes des entreprises publiques

► 46. Au cours des deux der-

nières décennies, le programme de réformes des entreprises publiques est passé d'une restructuration juridique post-conflit à une approche davantage axée sur la gouvernance, la transparence et la gestion des risques budgétaires. Les différentes vagues de réformes, mises en œuvre dans un contexte de stabilisation macroéconomique et d'engagement soutenu avec les partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale et le FMI, se sont de plus en plus concentrées sur l'atténuation des risques budgétaires et macroéconomiques associés aux entreprises publiques. La promulgation de la loi de 2008 sur la transformation des entreprises publiques a profondément remanié le cadre juridique régissant les entreprises publiques. La loi imposait que les entreprises publiques soient converties en sociétés commerciales soumises au droit privé, transformées en établissements publics non commerciaux ou liquidées si elles ne présentaient pas de justification économique claire. Si le programme de réforme visait à clarifier les mandats, à renforcer la discipline commerciale et à mieux aligner les entreprises publiques sur les principes du marché, ses effets se sont jusqu'à présent concentrés principalement au niveau juridique et institutionnel, avec un impact limité à court terme sur les performances opérationnelles. Plusieurs questions fondamentales restent largement sans réponse, notamment le fait que les entreprises publiques exercent des fonctions quasi budgétaires et fournissent des biens et services à des niveaux inférieurs au seuil de rentabilité, souvent en l'absence de compensation budgétaire pour celles ayant des obligations de service public.

► 47. Le programme de réformes a accordé une priorité croissante aux réformes de la gouvernance d'entreprise et à l'amélioration de la divulgation des risques budgétaires liés aux entreprises publiques afin d'améliorer la transparence budgétaire globale. À partir du milieu des années 2010, le programme de réforme s'est

de plus en plus concentré sur les questions de gouvernance d'entreprise et de risques budgétaires. Les opérations d'appui budgétaire de la Banque mondiale ont soutenu des mesures visant à améliorer le reporting financier, a exigé la publication de comptes audités et a renforcé la surveillance actionnariale par le biais du Conseil Supérieur du Portefeuille (Csp). Les autorités ont mis en place des institutions de surveillance, en l'occurrence le Csp, et de réformes spécialisées, notamment le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (Copirep), sous l'égide du ministère du Portefeuille. Avec l'assistance technique des partenaires au développement, les efforts de réforme ont mis l'accent sur la transformation des entreprises publiques en sociétés, notamment en sociétés commerciales, la séparation formelle du conseil d'administration et la Direction Générale, et l'introduction de contrats de performance entre l'État et certaines entreprises publiques stratégiques. Ces contrats visent à clarifier les obligations mutuelles, à renforcer la redevabilité et à stabiliser la situation financière des entreprises clés, en particulier dans les secteurs des services publics, des transports et des mines. Plus récemment, les réformes ont été étendues pour inclure l'identification et la déclaration systématique des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, y compris la publication d'informations consolidées sur la dette et les passifs des entreprises publiques, ce qui constitue une étape importante vers une meilleure transparence budgétaire.

► 2.1.2. Réformes réussies

► 48. Si les résultats globaux ont été mitigés, des progrès tangibles ont été réalisés dans certains domaines de la réforme. L'une des réalisations notables a été la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel plus clair pour les entreprises publiques. Le processus de transformation des entreprises publiques en société commerciale, malgré ses limites, a permis de créer une classification plus cohérente des entités publiques et de clarifier en partie la distinction entre les activités commerciales et non commerciales. Cette clarté juridique a jeté les bases des réformes ultérieures en matière de gouvernance et de transparence.

► 49. En outre, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la transparence budgétaire grâce au renforcement de la collecte, de la consolidation et de la publication des informations financières, y compris celle portant sur la dette des entreprises publiques. Au fil du temps, les autorités ont renforcé leur capacité à collecter, consolider et publier des informations financières sur les entreprises publiques. En améliorant la transparence autour de l'ampleur de l'exposition au

risque budgétaire lié aux entreprises publiques, le fait d'ajouter les données financières consolidées des entreprises publiques en annexe de la loi des finances ainsi que la publication de bulletins sur la dette des entreprises publiques ont considérablement amélioré la surveillance macro-budgétaire et éclairé les discussions politiques sur les risques budgétaires.

► 50. Dans un nombre limité de cas, les réformes ont contribué à une stabilisation opérationnelle partielle. Dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, un soutien ciblé à la gouvernance et à l'investissement a contribué à stabiliser la fourniture de services et à mobiliser des financements extérieurs, notamment grâce à une meilleure coordination avec les grands clients industriels. Dans le secteur minier, certaines entreprises publiques, notamment la Gécamines, ont réussi à augmenter leurs revenus grâce à des partenariats et des accords de co-entreprise, même si les performances de production des produits de base sont restées faibles. (...)

► 2.1.3. Défis et revers

► 51. Malgré ces progrès, de nombreuses initiatives de réforme n'ont pas atteint leurs objectifs. Les contrats de performance conclus entre l'État et les entreprises publiques, bien que valables sur le plan conceptuel, se sont souvent révélés inefficaces dans la pratique. L'absence de mesures coercitives, de sanctions claires en cas de non-respect et d'incitations crédibles n'a entraîné que peu de changements majeurs de comportement au niveau des entreprises. Dans de nombreux cas, les contrats de performance sont devenus des exercices de déclaration formels plutôt que de véritables outils de responsabilisation.

► 52. Les inefficiences structurelles au sein des entreprises publiques se sont également révélées résistantes aux réformes. Le sureffectif, les coûts salariaux élevés, la faible orientation commerciale et les pertes opérationnelles persistantes sont monnaie courante, en particulier dans les entreprises publiques de transport et de services publics qui sont soumises à d'importantes obligations de service public (OSP) qui ne sont pas systématiquement calculées, comptabilisées et remboursées par le budget. La transformation en sociétés commerciales ne s'est pas traduite par des contraintes budgétaires strictes, car de nombreuses entreprises ont continué à compter sur le soutien de l'État, l'accumulation d'arriérés et des subventions implicites. En conséquence, la charge fiscale liée aux entreprises publiques reste importante.

► 53. De plus, le processus de réforme n'a pas permis de résoudre de manière adéquate les problèmes financiers

(suite en page 12).

Elles doivent se conformer aux bonnes pratiques connues

(suite de la page 11).

et patrimoniaux hérités du passé. L'absence d'inventaires patrimoniaux clairs, les dettes croisées non résolues entre les entreprises publiques et l'État et les dettes importantes non provisionnées ont compromis les bilans et limité l'accès au financement. En l'absence d'une restructuration financière globale et d'une réforme des OSP, de nombreuses entreprises publiques sont entrées dans la phase de transformation en sociétés commerciales avec des fondamentaux fragiles, ce qui a réduit la crédibilité et la viabilité des réformes.

■ 2.1.4. Facteurs contribuant à l'échec de certaines réformes
 ▶ 54. L'efficacité limitée des réformes des entreprises publiques menées par le passé reflète de profondes contraintes politico-économiques. Les entreprises publiques ont longtemps joué un double rôle à la fois en tant que prestataires de services publics et aussi instruments de politique sociale et stratégie politique, notamment par le biais du contrôle de l'emploi et des prix (le cas de la Snél et de la Régideso). Ce double mandat a compliqué les efforts visant à imposer une discipline commerciale et a affaibli l'engagement politique en faveur de l'application de contraintes budgétaires strictes, en particulier lorsque les réformes ont menacé l'emploi, la distribution des rentes ou la prestation de services à des niveaux inférieurs au seuil de rentabilité.

▶ 55. Les incitations politiques continuent de nuire à la gouvernance des entreprises publiques. La faiblesse des cadres juridiques et de contrôle rend les entreprises publiques très vulnérables aux ingérences politiques. Les nominations, le recrutement et les décisions managériales reposent sur le mérite que sur la concurrence entre élites visant à contrôler les rentes tirées des ressources, et les incitations à utiliser les entreprises publiques comme des extensions des ministères et instruments de redistribution des rentes affaiblissent les efforts visant à améliorer la prestation de services et les performances opérationnelles. Cette tendance se reflète dans les diagnostics de gouvernance : malgré de modestes progrès dans les notes globales de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la RDC depuis 2022, l'indicateur « captation de l'État par des intérêts particuliers étroits » reste le plus faible du pays et n'a pratiquement pas évolué au fil du temps, soulignant la persistance de contraintes politico-économiques profondément enracinées. L'évaluation des risques et de la résilience (RRA) de 2025 décrit comment des élites fragmentées se disputent l'accès aux rentes tirées des ressources naturelles - souvent appelées localement « part du gâteau » - et s'appuient sur des concessions fondées sur le

clientélisme plutôt que sur les résultats en matière de développement pour maintenir leur soutien politique.

▶ 56. Les faiblesses institutionnelles entravent encore davantage la réforme des entreprises publiques. Les fonctions d'actionnariat et de surveillance de l'État sont restées fragmentées, avec une coordination limitée entre le ministère du Portefeuille, les ministères concernés et le ministère des Finances. La fragmentation organisationnelle, même au sein du ministère du Portefeuille, les contraintes de capacités et l'absence de cadres clairs en matière de performance et de responsabilité ont entravé le suivi efficace des performances, l'orientation stratégique et l'application des normes de gouvernance. Dans ce contexte, l'approbation formelle des réformes dépasse souvent la capacité de l'État à les mettre en œuvre et à les maintenir.

▶ 57. Enfin, les faiblesses dans l'enchaînement des réformes compromettent leur mise en œuvre. Les changements légaux adoptés avant la résolution des contraintes financières, opérationnelles et de gouvernance ont abouti à une transformation légale qui a eu un impact limité dans la pratique. Sans restructuration organisationnelle et financière préalable ni mécanismes d'application crédibles, les réformes ont perdu de leur élan et se sont heurtées à la résistance des intérêts particuliers.

2.2. Le paysage des entreprises publiques en RDC

▶ 58. Les pertes annuelles des entreprises publiques se sont élevées en moyenne à environ 532 millions de \$US entre 2014 et 2023. Au cours de cette période, les pertes cumulées ont atteint environ 5,3 milliards de \$US. Pour la seule année 2023, les pertes des entreprises publiques se sont élevées à 510 millions de \$US, soit 0,7 % du PIB, près de 6 % des recettes de l'administration centrale et presque la totalité du budget du secteur de la santé. Plus de deux tiers des entreprises publiques pour lesquelles des données sont disponibles ont déclaré des pertes en 2023, contre 82 % en 2014, mais cette amélioration apparente doit être interprétée avec prudence, car 20 % des entreprises publiques n'ont pas communiqué leurs données financières en 2023. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées dans les secteurs de l'énergie (Snél), des transports (RVA, Sncc et Onatra) et de l'eau (Régideso), c'est-à-dire les entreprises publiques soumises à d'importantes obligations de service public. La Gécamines a enregistré le bénéfice le plus important.

▶ 59. Les mauvaises performances des entreprises publiques s'expliquent en partie par leur faible efficacité opérationnelle. Plusieurs entreprises publiques ont enregistré une valeur ajoutée négative et/

ou un résultat d'exploitation négatif au moins une fois au cours de la dernière décennie, ce qui reflète des lacunes dans des domaines opérationnels essentiels. Il s'agit notamment de pertes techniques et commerciales élevées, d'une maintenance inadéquate, de faiblesses dans la facturation et la perception des recettes, et d'un effectif excessif. La fragmentation des responsabilités opérationnelles et de perception des recettes a encore réduit l'efficacité. Ces facteurs ont contribué aux mauvais résultats financiers des entreprises publiques et limité leur capacité à maintenir la fourniture de services et les investissements.

▶ 60. Au-delà des difficultés opérationnelles, l'un des principaux facteurs à l'origine des déficits structurels des entreprises publiques réside dans le cadre réglementaire et politique régissant les obligations de service public (OSP) et la tarification. De nombreuses entreprises publiques sont tenues de fournir des services à des niveaux inférieurs au seuil de rentabilité - voire, dans certains cas, gratuitement - tout en exerçant des fonctions quasi budgétaires sans mandat clairement défini ni compensation budgétaire systématique. Les politiques de tarification et les accords d'obligation de service public affaiblissent donc l'adéquation des recettes et compromettent la viabilité financière, indépendamment de l'efficacité opérationnelle. Ces pressions sont aggravées par les arriérés entre l'État et les entreprises publiques.

Par exemple, à la fin de 2023, le gouvernement devait environ 658 millions de \$US à la Régideso et la Snél. En l'absence de cadres plus clairs pour les OSP, de mécanismes de compensation transparents et de politiques de tarification reflétant les coûts, ces contraintes structurelles risquent de continuer à générer des pertes persistantes et des risques budgétaires.

▶ 61. Les mauvaises performances financières chroniques sont également étroitement liées aux faibles niveaux de capitalisation, qui ont accru la dépendance des entreprises publiques à l'égard du financement par emprunt. Le ratio fonds propres/actifs des entreprises publiques a fortement baissé, passant de 45 % en 2020 à 31 % en 2023, laissant moins d'un tiers des actifs des entreprises publiques financés par les actionnaires, le reste étant financé par des emprunts. La dette des entreprises publiques a atteint 7 % du PIB en 2023, ce qui a accru leur vulnérabilité financière et leur exposition aux ralentissements économiques et aux chocs de taux d'intérêt. L'accumulation continue de passifs pose des risques budgétaires importants et souligne l'urgence d'une réforme globale des entreprises publiques.

▶ 62. Les entreprises publiques emploient au moins 44.000 travailleurs, soit 5 % de l'ensemble des salariés formels,

et ce chiffre est probablement sous-estimé en raison de la couverture incomplète des données. D'après les données communiquées, 85 % des emplois dans les entreprises publiques sont concentrés dans les secteurs des transports, de l'énergie et des mines. Les coûts de personnel ont représenté 30 à 45 % du chiffre d'affaires des entreprises publiques entre 2014 et 2023 (hors valeurs aberrantes), contre une moyenne de 20 % pour les entreprises privées en RDC et de 33 % pour les entreprises publiques dans l'Union Européenne. Pour plusieurs entreprises publiques, les coûts de personnel représentent une part substantielle du chiffre d'affaires total, ou le dépassent même, comme on le constate pour la Miba (137 %), la RVA (75 %) et la Sncc (96%). L'expérience internationale montre que les coûts de personnel dans les entreprises publiques à vocation commerciale représentent généralement 15 à 25 % du chiffre d'affaires, ce qui est conforme aux références du secteur privé. Les variations sectorielles sont considérables, allant de 10-20 % dans les services publics à forte intensité capitalistique à 20-30 % dans les transports et la logistique, tandis que les institutions financières se situent généralement en dessous de 20 %. En RDC, les coûts de personnel des entreprises publiques dépassent largement ces niveaux, ce qui révèle des inefficacités structurelles dans la gestion des coûts de main-d'œuvre.

2.3. Vulnérabilité financière des entreprises publiques : coup de projecteur sur certaines entreprises publiques

▶ 63. Plusieurs entreprises publiques stratégiques sont confrontées à d'importantes vulnérabilités financières qui menacent la stabilité budgétaire et limitent la prestation de services. Afin d'évaluer l'ampleur et les sources de ces risques, une évaluation ciblée de la vulnérabilité financière a été réalisée pour six entreprises publiques stratégiques non financières - Sncc (chemins de fer et ports), Snél (électricité), Régideso (eau), RVA (aéroports) et Gécamines (exploitation minière) - à l'aide d'un diagnostic de santé financière du FMI. Ces entreprises publiques ont été sélectionnées en fonction de la disponibilité des états financiers audités et de leur importance systémique pour l'économie et la prestation de services, et elles représentent plus de 90 % de l'ensemble des actifs des entreprises publiques. Les états financiers couvrent la période 2018-2024, avec des variations entre les entreprises publiques. Parmi celles-ci, la Snél, la Régideso, l'Onatra et la Sncc ont des obligations de service public, contrairement aux autres. L'évaluation a porté sur cinq dimensions : la solvabilité, la liquidité, l'adéquation des flux de trésorerie, la rentabilité et la capacité de rembourse-

ment de la dette.

▶ 64. L'analyse révèle une tension financière généralisée dans les six entreprises publiques, qui se caractérisent toutes par un effet de levier financier élevé et une faible génération de flux de trésorerie, ce qui contribue à d'importantes contraintes de liquidité. Malgré une certaine amélioration récente des principaux indicateurs opérationnels, ces vulnérabilités se traduisent par des passifs éventuels et des arriérés importants, et elles constituent des risques tant pour la stabilité budgétaire que pour la prestation des services. À la fin de 2022, l'encours total de la dette des six entreprises publiques était estimée à environ 4,2% du PIB, ce qui souligne leur importance macro-budgétaire. La dette est très concentrée, la Snél et la Gécamines détenant la plus grande partie de la dette. Les passifs éventuels qui en résultent pourraient générer des pressions budgétaires importantes, notamment par l'accumulation d'arriérés, des demandes d'aide publique ou des besoins de recapitalisation. Les vulnérabilités au niveau des entreprises sont étroitement liées à des lacunes structurelles en matière de gouvernance et elles présentent des risques budgétaires importants.

▶ 65. Les emprunts ont été de plus en plus utilisés pour faire face à des pénuries de liquidités à court terme plutôt que pour financer des investissements visant à améliorer la productivité. En raison de la faiblesse persistante de leurs flux de trésorerie d'exploitation, du remboursement incomplet des obligations de service public et des arriérés importants du gouvernement envers les entreprises publiques, plusieurs entreprises publiques ne sont pas en mesure de rembourser leur dette à partir de leurs propres ressources et doivent plutôt recourir à de nouveaux emprunts pour combler leurs déficits de liquidités. Cette dynamique compromet la viabilité financière des entreprises publiques et limite leur capacité à investir dans l'amélioration de la qualité des services ou l'extension de leur couverture. Si les ratios de liquidité globaux peuvent suggérer une couverture adéquate des actifs à court terme, ils surestiment la liquidité effective, masquant ainsi d'importantes insuffisances en matière de fonds de roulement.

▶ 66. Les inefficacités chroniques dans la gestion des comptes débiteurs et créditeurs continuent de peser sur les flux de trésorerie quotidiens de la plupart des entreprises publiques. Les retards importants et les arriérés considérables dans le recouvrement des créances, y compris celles provenant d'autres entreprises publiques et du secteur public, accentuent les contraintes de trésorerie et affaiblissent la liquidité opérationnelle. Dans le même temps, les entreprises

(suite en page 13).

Les incitations politiques font très mal à la gouvernance

(suite de la page 12).

publiques ont régulièrement recours à des arriérés prolongés auprès de leurs fournisseurs comme mécanisme informel de gestion de la liquidité. Par conséquent, la liquidité du bilan ne se traduit pas par une liquidité de trésorerie effective, ce qui souligne la nécessité de réformes concernant la compensation par l'État des services fournis par les entreprises publiques, les systèmes de facturation, l'amélioration de la collecte des revenus, notamment par le biais de réformes tarifaires et de prix, et une plus grande discipline en matière de paiement, tant de la part du gouvernement que des entreprises publiques.

► 67. La capacité de remboursement de la dette varie considérablement, mais s'affaiblit parmi les entreprises publiques les plus vulnérables. Si la Gécamines et la Régideso semblent actuellement honorer leurs obligations en matière d'intérêts, la Snél, la RVA, l'Onatra et la Sncc sont confrontées à des difficultés accrues pour rembourser leur dette en raison d'un endettement élevé, d'une faible rentabilité (à l'exception de la Gécamines) et de réserves de trésorerie limitées. Pour ces entreprises publiques, la capacité de remboursement de la dette est très sensible à la hausse des taux d'intérêt ou à la baisse des recettes, ce qui augmente le risque que les difficultés financières se traduisent par une accumulation d'arriérés ou par des demandes d'aide au gouvernement.

► 68. La rentabilité reste structurellement faible dans l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques. Le rendement des actifs et des capitaux propres est majoritairement négatif, ce qui témoigne d'une capacité limitée à générer des bénéfices suffisants pour soutenir les activités ou absorber les chocs financiers. Si les marges nettes de certaines entreprises publiques se sont améliorées, notamment celles de la Gécamines (à partir de 2024) et de la Snél (à partir de 2022), la rentabilité des entreprises publiques dans leur ensemble subit une pression considérable. Dans plusieurs cas, des indicateurs de recouvrement des coûts relativement modérés coexistent avec des performances financières faibles, ce qui suggère que la hausse des coûts des intrants, les inefficacités en matière de facturation et de recouvrement ou les lacunes en matière de gouvernance continuent d'éroder la situation financière des entreprises publiques. Les pertes persistantes entraînent des inefficacités opérationnelles chroniques et, dans certains cas, une baisse de la capacité de production.

► 69. La combinaison d'un endettement élevé, d'une faible génération de trésorerie, d'une liquidité effective fragile et d'opérations déficitaires persistantes présente un risque important pour la stabilité budgétaire et la prestation de



Vue de Lubumbashi, capitale du cuivre, dans le Rapport de la Banque mondiale sur les entreprises de l'État. DR

services. Pour remédier à ces vulnérabilités, il faudra :

- ▼ (i) un renforcement des capacités de facturation et de recouvrement ;
- ▼ (ii) une augmentation progressive des tarifs afin d'atteindre des niveaux reflétant les coûts, et/ou des mesures visant à garantir que les obligations de service public soient définies de manière transparente, correctement chiffrées, comptabilisées séparément et compensées en temps utile par le budget ;
- ▼ (iii) une amélioration de la gestion des performances ; et
- ▼ (iv) un assainissement du bilan y compris, le cas échéant, une restructuration ou un rééchelonnement ciblé de la dette.

► 70. Cette section évalue les pratiques de gouvernance des entreprises publiques, en se concentrant sur six dimensions adaptées de l'ISOEF de la Banque mondiale et des principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise des entreprises publiques. Les éléments clés d'une bonne gouvernance des entreprises publiques sont les suivants :

- ▼ (i) le cadre juridique et réglementaire ;
- ▼ (ii) les fonctions de d'actionnariat et de contrôle ;
- ▼ (iii) le suivi des performances ;
- ▼ (iv) le conseil d'administration et la direction générale ;
- ▼ (v) la transparence et la responsabilité ; et
- ▼ (vi) les marchés publics. Ce sont également les caractéristiques de gouvernance qui influencent le plus directement les performances opérationnelles, la viabilité financière et les risques budgétaires.

► 2.4.1 Cadre Juridique et Réglementaire

► 71. Si le cadre juridique et réglementaire de la RDC applicable aux entreprises publiques a évolué au fil des ans, il manque toutefois des éléments clés pour une stratégie solide de l'État actionnaire. Le cadre juridique des entreprises publiques est réparti entre plusieurs textes législatifs, dont certains datent de plus de dix ans. Les autorités ont promulgué une série de lois et de règlements entre 2008 et 2025 afin de renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Ces réformes ont modernisé l'environnement interne et externe dans

lequel opèrent les entreprises publiques et renforcé le cadre juridique et institutionnel du portefeuille de l'État. Cependant, les objectifs stratégiques généraux du gouvernement, la stratégie actionnariale et les procédures de création d'entreprises publiques restent non définis. De plus, la RDC ne dispose pas d'une politique d'actionnariat de l'État qui énonce clairement les raisons justifiant les participations publiques, fixe les objectifs de performance et de restructuration, définit les principes de gouvernance et précise quand et pourquoi l'État devrait investir dans des participations. Cette lacune nuit à la prise de décisions éclairées sur le moment opportun pour créer, acquérir, conserver ou céder des participations publiques.

► 2.4.2 Fonction d'actionnariat et de surveillance

► 72. La fonction d'actionnariat de l'État dans les entreprises publiques en RDC s'écarte des principes directeurs de l'OCDE, qui recommandent que l'État agisse en tant que propriétaire professionnel, informé et cohérent et que ces rôles soient clairement séparés de ses fonctions politiques et réglementaires. En RDC, les responsabilités en matière d'actionnariat de l'État dans les entreprises publiques sont partagées entre le Ministre du Portefeuille, qui représente officiellement l'État en tant qu'actionnaire, et les ministères sectoriels, qui exercent une forte influence sur les entreprises publiques opérant dans leurs secteurs respectifs. Ce modèle décentralisé affaiblit la capacité de l'État à articuler une politique claire en matière d'actionnariat, crée des objectifs multiples et parfois contradictoires pour les entreprises publiques et brouille les responsabilités en matière d'actionnariat, d'élaboration des politiques et de fonctions réglementaires, autant de questions que l'OCDE identifie explicitement comme une source majeure d'inefficacité et d'ingérence politique dans la gouvernance des entreprises publiques. Pour relever ces défis, il sera essentiel de clarifier et de formaliser le rôle de l'État en tant qu'actionnaire au moyen d'une politique unifiée qui définisse la justification de l'actionnariat

de l'État, les objectifs assignés aux entreprises publiques et les rôles respectifs des autorités sectorielles.

► 79. Les entreprises publiques en RDC fonctionnent selon une structure de conseil d'administration unitaire (à un seul niveau), conformément au cadre juridique de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) applicable aux sociétés anonymes (SA). Bien que le cadre de l'Ohada n'exige pas de séparation entre les rôles de Directeur Général (DG) et de Président du conseil d'administration, la RDC a procédé à cette séparation pour les entreprises publiques stratégiques, conformément aux bonnes pratiques internationales. Les conseils d'administration comptent généralement entre trois et douze membres, dont les mandats sont définis dans les statuts de la société et dont la durée est limitée à six ans. Les membres du conseil d'administration ne sont pas autorisés à siéger au sein de plus d'un conseil d'administration d'entreprise publique, et leur rémunération est déterminée par l'Assemblée Générale (AG), au sein de laquelle l'État est représenté par le ministre du Portefeuille. Bien que les conseils d'administration puissent officiellement mettre en place des comités d'audit, de gestion des risques ou de nomination, il n'existe aucune exigence uniforme concernant ces comités. De plus, les administrateurs ne sont pas tenus d'être indépendants, ce qui limite la capacité des conseils d'administration à exercer une surveillance objective et à gérer les risques.

► 80. Les procédures de nomination des conseils d'administration et des dirigeants des entreprises publiques sont guidées par des considérations politiques plutôt que par le mérite. Pour les entreprises publiques entièrement détenues par l'État, le Président de la République nomme le DG, le DG adjoint et les membres du conseil d'administration sur la base d'une liste restreinte établie au sein du gouvernement. Le ministère du Portefeuille joue un rôle de coordination essentiel en représentant l'État en tant qu'actionnaire lors des réunions annuelles, tandis que les ministères concernés influencent les nominations dans les entreprises publiques relevant de leur compétence sectorielle. Dans les entreprises publiques partiellement détenues par l'État, le Président de la République nomme les membres du conseil d'administration représentant l'État, tandis que les autres actionnaires nomment leurs représentants par l'intermédiaire de l'AG. Bien qu'il existe des règles formelles, le processus manque de critères de sélection transparents et fondés sur le mérite, ce qui conduit à des nominations qui privilégient les considérations politiques plutôt que les compétences professionnelles.

► 81. Les lacunes en matière de professionnalisation et les

défis liés à la double direction limitent les performances des entreprises publiques. Les conseils d'administration des entreprises publiques sont largement composés de personnes politiquement exposées, notamment d'anciens ministres, de hauts mandataires, de dirigeants d'organismes publics et de parlementaires, ce qui affaiblit l'indépendance du conseil d'administration, limite l'expertise technique, affaiblit la qualité des délibérations stratégiques, et compromet le contrôle de performance. Les bonnes pratiques internationales mettent l'accent sur la professionnalisation des conseils d'administration, notamment la nomination d'administrateurs possédant une expertise commerciale, financière, sectorielle ou technique, et recommandent que les représentants élus ne siègent pas au sein des conseils d'administration. Malgré la séparation formelle entre le DG et le président du conseil d'administration en RDC, de nombreuses entreprises publiques connaissent dans la pratique une « double direction », les présidents agissant de facto comme des dirigeants. Combinée à des définitions peu claires des rôles, la double direction a régulièrement donné lieu à des conflits entre le DG et le président du conseil d'administration, ralenti la prise de décision et brouillé les responsabilités.

► 82. Ces dernières années, le gouvernement a pris des mesures importantes pour renforcer la gouvernance d'entreprise des entreprises publiques, notamment en améliorant la transparence et le professionnalisme des nominations aux postes de direction dans certaines entreprises publiques. Avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale, les autorités ont mis en place des processus de recrutement compétitifs et fondés sur le mérite pour les DG, les directeurs généraux adjoints et les présidents de conseil d'administration de trois entreprises publiques stratégiques, s'éloignant ainsi des pratiques de nomination discrétionnaires et contribuant à jeter les bases d'une gestion plus solide, d'une responsabilité plus claire et d'un alignement plus étroit sur le droit des sociétés fondé sur l'Ohada.

S'appuyant sur ces premiers résultats, le gouvernement met en œuvre un nouvel ensemble de mesures soutenues par le Groupe de la Banque mondiale, conçues pour formaliser des procédures transparentes et compétitives pour les directeurs généraux et les membres des conseils d'administration de certaines entreprises publiques. Ensemble, ces réformes visent à consolider les progrès réalisés précédemment, à réduire les ingérences politiques, à renforcer les institutions de contrôle et à ancrer des pratiques de gouvernance améliorées dans l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques (...).

Prenez-le dans les librairies du monde

Trouvez votre exemplaire à la fnac.com ou chez amazon.com

**Quand un acteur politique majeur
de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais**



Parution le 22 janvier 2026. Format 140x210 mm, 448 pages, 20€ TTC contact presse : Anne Testuz anne@atestuz.com tél : 0664190065
Éd. © Le Cherche-Midi, 92 avenue de France, 75013, Paris seviceclients@lisez.com Composition : Facompo Dépôt légal : Janvier 2026 ISBN 978-2-7491-8537-8

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs

représentants voulant afficher ses intentions sur le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et

conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gou-

verneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis. Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

La Bête de Trump, monstrueuse limousine



La voiture présidentielle de Trump ? Merveille de technologie et de sécurité avec ses innombrables fonctionnalités dignes d'un bunker roulant. DR.

La Bête, en anglais, «The Beast» l'appellation de la voiture présidentielle de Donald Trump n'est pas un véhicule quelconque. Il est blindé et bourré de technologies repoussant du coup les limites en matière de sécurité présidentielle.

Les services secrets américains avaient tweeté avec fierté la nouvelle voiture présidentielle de Donald Trump, appelée «The Beast» (la Bête). La voiture blindée présente sept places sur la banquette arrière et coûte un million d'euros.

Une production General Motors, de marque Cadillac, le constructeur ayant obtenu en 2014 un contrat de 15,8 millions de \$US avec le gouvernement pour lui livrer une douzaine de ces «bébés». Cela faisait depuis neuf ans que la

limousine présidentielle n'avait pas été changée, avaient alors souligné les médias américains, la précédente flotte de ces véhicules avait été inaugurée en 2009.

Surnommée la Bête après avoir été comparée à «une Cadillac sur un tank» par l'ancien président Barack Obama en son temps, la limousine pèse près de sept tonnes à vide. Un poids qui l'amène à une consommation d'essence gargantuesque de 63,5 litres/100 km.

BUNKER ROULANT.

La voiture présidentielle de Donald Trump est une merveille de technologie et de sécurité. Avec ses innombrables fonctionnalités dignes d'un bunker roulant, ce véhicule hors normes repousse les limites... Lors de son intronisation comme président des États-Unis le 20 janvier 2025, Donald Trump avait été transporté dans

cette voiture présidentielle d'exception. Mise au point lors de son premier mandat en 2018, ce véhicule blindé et bourré de technologies repousse les limites en matière de sécurité présidentielle. Embarquez pour un tour d'horizon des caractéristiques stupéfiantes de cette merveille automobile!

Une flotte dupliquée pour brouiller les pistes. Saviez-vous que pas moins de 16 exemplaires identiques de la voiture présidentielle sont utilisés, tous arborant la même plaque d'immatriculation «800-002» de Washington D.C. ? Cette flotte est transportée dans le monde entier par les avions de l'US Air Force lors des visites officielles de Donald Trump. Le but : rendre quasiment impossible l'identification du véhicule transportant réellement le président au sein des cortèges. Un blindage extrême couplé à des équipe-

ments médicaux. Le niveau de protection de «The Beast» est tout simplement stupéfiant.

Son châssis et sa carrosserie sont constitués d'un alliage spécial combinant acier haute résistance, aluminium, titane et céramique. Les vitres en verre multi-couches sont à l'épreuve des balles et des explosions. En cas d'attaque chimique, l'habitacle peut être totalement isolé de l'extérieur, avec une réserve d'oxygène dédiée. Mais la sécurité ne se limite pas à la protection contre les agressions.

En cas d'urgence médicale, un équipement complet est à disposition, incluant notamment un réfrigérateur contenant des poches de sang du groupe sanguin de Donald Trump, pour permettre une transfusion immédiate si nécessaire. Une véritable unité de soins d'urgence mobile ! Un arsenal défensif caché. Bien que la Maison Blanche reste

discrète sur le sujet, des sources bien informées affirment que la voiture présidentielle embarque un véritable arsenal pour riposter en cas d'attaque : des fusils à pompe et des grenades fumigènes dans des compartiments dédiés ; des réservoirs de gaz lacrymogène prêts à être projetés sur d'éventuels assaillants ; des pneus renforcés de Kevlar pouvant rouler à plat en cas de crevaison ; des jantes équipées pour continuer à rouler même avec les pneus à plat Equipements high-tech de vision nocturne Pour assurer des déplacements sécurisés de nuit comme de jour, «The Beast» est dotée d'un système de vision nocturne à infrarouge de pointe, intégré directement dans les phares. Cela permet de conduire dans l'obscurité totale sans utiliser d'éclairage visible de l'extérieur, pour une discrétion maximale. Une capacité pré-

sente sur les voitures présidentielles américaines depuis 2001. Une vitesse bridée pour un monstre de 8 tonnes.

Le seul point faible de cette voiture d'exception est paradoxalement lié à sa principale force : son blindage extrême. Avec son poids avoisinant les 8 tonnes en raison de son épaisse armure, «The Beast» peine à dépasser les 96 km/h malgré son puissant moteur V8 de 6,6 litres développant 300 chevaux. Mais cette limitation est considérée comme secondaire face aux impératifs de sécurité présidentielle. Une fidélité jamais démentie à Cadillac. Malgré les rumeurs de partenariat avec Tesla suite à l'alors nomination d'Elon Musk dans le gouvernement Trump, c'est bien le constructeur Cadillac qui reste le fournisseur officiel de la Maison Blanche pour ce nouveau mandat. Une tradition ininterrompue depuis

Bill Clinton en 1993, la marque haut de gamme de General Motors ayant su s'adapter aux exigences toujours plus pointues des services secrets.

Cadillac était la marque préférée de mon père. Je suis très attaché à perpétuer cet héritage. - Donald Trump, lors d'un meeting à Detroit en septembre 2024.

Plus qu'une voiture, «The Beast» est vraiment un véritable bunker roulant, un concentré de technologies de pointe au service de la sécurité et de la présidence des États-Unis. Preuve que même dans le domaine du transport présidentiel, l'Amérique ne fait pas les choses à moitié et entend bien conserver son avance sur le reste du monde. L'histoire ne dit pas si Donald Trump apprécie le confort intérieur de ce monstre blindé, mais une chose est sûre : il peut voyager en toute sérénité à son bord !



Perte soudaine de... que faire ?

Le désir sexuel fait partie intégrante de la vie intime et du bien-être émotionnel. Mais que se passe-t-il quand ce désir disparaît, sans cause évidente, au point de provoquer une souffrance personnelle et des tensions dans le couple ? Chez la femme, le trouble du désir sexuel hypoactif est le plus fréquent des troubles sexuels.

Selon les critères médicaux du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, DSM, le trouble du désir sexuel hypoactif se caractérise par une baisse ou une absence de désir sexuel



Le trouble du désir sexuel hypoactif se caractérise par une baisse ou une absence de désir sexuel associée à une détresse personnelle ou des difficultés dans la relation de couple. DR.

associée à une détresse personnelle ou des difficultés dans la relation de couple. Plus fréquent chez les femmes, le trouble du désir sexuel hypoactif concernerait 6 à 13 % d'entre elles. Afin de l'identifier, il faut d'abord écarter

toute autre cause pouvant expliquer cette perte de désir, comme un trouble psychologique, une maladie ou l'administration de certains médicaments. En effet, il est important de ne pas confondre ce trouble

avec un manque de désir passager. Pour être diagnostiqué il doit correspondre à une absence de désir durable et qui fait souffrir la personne concernée. Il peut être primaire, quand la personne n'a jamais senti

de désir sexuel, ou secondaire, lorsque le désir était présent auparavant, mais a diminué avec le temps. Ce trouble peut également apparaître seul ou être associé à d'autres troubles sexuels (douleurs lors des

rappports, absence d'excitation, etc.). Pour toutes ces raisons, le diagnostic demeure difficile. D'autant que ces situations restent largement taboues. Pour le repérer, il est important que le médecin ait une écoute attentive et bienveillante. Il s'agit d'explorer à la fois les causes possibles et les conséquences émotionnelles et relationnelles du trouble. Et consulter est encore rare, car les personnes - majoritairement des femmes - concernées sont nombreuses à ne pas oser en parler. Pourtant, ce trouble peut impacter la qualité de vie de façon importante, avec une perte de confiance en soi, une baisse de l'estime de soi, un évitement du partenaire - aussi bien

dans les relations sexuelles que dans les gestes affectifs - et une détérioration de la communication dans le couple. Quels traitements sont possibles ? Les options thérapeutiques sont encore limitées. Le seul traitement médicamenteux ayant reçu une autorisation de mise sur le marché, AMM, en Europe est un patch à base de testostérone qui a été principalement développé pour les femmes ménopausées ayant subi une ablation des ovaires. Mais dans bien des cas, le traitement passe par un accompagnement psychothérapeutique (en thérapie de couple ou sexothérapie) et une prise en charge de troubles associés (dépression, anxiété, douleurs, etc.).

Ce qu'elles aiment le plus

Si on demande aux femmes quelles sont leurs positions sexuelles préférées, trois d'entre elles ressortent bien souvent du lot, pour des raisons bien particulières...

■ La levrette.

Et oui Messieurs, vous pensiez être les seuls à réellement apprécier cette position, détrompez-vous ! Qu'elles l'avouent ou pas, les femmes adorent cette position où l'homme se place à genoux derrière la femme à quatre pattes. Pourquoi ? Parce que d'une part, c'est une posture qui permet un frottement particulièrement agréable



Les femmes ont les positions qu'elles aiment le plus. Il faut les leur donner. DR.

du pénis sur une partie très sensible du vagin de la partenaire. La sensation de plaisir qu'elle ressent est plus forte en levrette. Ensuite, cette position reste

assez animale et sauvage, et faire l'amour de façon passionnelle est l'un des fantasmes cachés de nombreuses femmes.

■ La missionnaire.

Oui ça paraît plus classique d'un coup. Mais si cette position est appréciée des femmes, ce n'est pas parce que c'est l'une des plus répandues. Non, c'est parce que

cette posture permet à l'homme et à la femme de faire l'amour en se regardant dans les yeux. L'homme s'allonge au-dessus du corps de sa partenaire, qui

est sur le dos. Pour le coup, on est plus proche du fantasme romantique que bestial, mais c'est aussi important. L'acte sexuel est aussi une communion où les deux partenaires doivent être en osmose. Le regard est l'une des armes les plus sensuelles et les plus efficaces pour flirter tout au long de l'acte.

■ La position d'Andromaque.

Ici, ce sont les femmes qui mènent la danse, et elles aiment ça ! La femme est assise sur le corps de son partenaire qui, lui, est allongé sur le dos. Elle gère ses mouvements et son rythme au gré de ses envies et de la montée de son

plaisir et c'est pour ça que cette position est l'une des plus appréciées. Elle jouit aussi de cette petite domination sexuelle de son partenaire qui dépend entièrement d'elle et de sa cadence. Comme le missionnaire, la position d'Andromaque permet aux deux partenaires de se regarder dans les yeux pendant l'acte. L'homme a tout le loisir d'observer le corps de sa compagne et de la toucher pendant qu'elle dirige la relation sexuelle. Vous savez désormais quelles sont les trois positions préférées des femmes, alors vous n'avez plus aucune excuse pour ne pas les faire monter au septième ciel.

L'armada frappe des sites iraniens

Selon des médias en ligne, les forces armées américaines ont frappé dans la nuit de lundi à mardi des sites de lancement de missiles iraniens et des embarcations iraniennes qui tentaient de poser des mines.

Donald Trump avait assuré que les États-Unis allaient s'«emparer» de l'uranium enrichi iranien. Il l'avait annoncé jeudi 21 mai que son armada mettrait la main sur le stock d'uranium enrichi iranien probablement pour le détruire. Il avait également déclaré dans la journée «ne pas être pressé», pour résoudre le conflit avec Téhéran, même si la situation était, selon lui, «sur le fil», entre un accord ou une reprise des hostilités.

Certes, mardi 26 mai au matin, à l'heure d'aller sous presses, ni la Maison Blanche, ni le Pentagone, ni les agences de presse internationales (Afp, Reuters, AP), n'avaient relayé une telle opération militaire donnée sur le site de France 24 et sur ceux de Radio-Canada, de L'Orient-Le jour, d'Orange Actualités, de BFM, de swissinfo.ch. Citant Keystone-ATS, swissinfo.ch



Le président Donald Trump se disait «pas pressé de signer un accord avec Téhéran». DR.

écrit : «Les forces américaines ont mené aujourd'hui des frappes de légitime défense dans le sud de l'Iran afin de

protéger nos troupes contre les menaces posées par les forces iraniennes. Les cibles comprenaient des sites de lancement

de missiles et des embarcations iraniennes qui tentaient de poser des mines», a déclaré le commandement américain

pour le Moyen-Orient (CENTCOM) dans un communiqué. Les médias iraniens ont rapporté que plusieurs fortes explosions avaient été entendues à Bandar Abbas vers minuit (22:30' en Suisse). La télévision d'État a ensuite précisé que la situation était revenue à la normale sur place, ajoutant qu'une enquête était en cours pour déterminer l'origine de ces bruits.

L'armée américaine a précisé «faire preuve de retenue durant le cessez-le-feu» en vigueur depuis le 8 avril entre l'Iran et les États-Unis après des opérations armées qui ont fait des milliers de morts et secoué l'économie mondiale. Donald Trump cherchait alors une issue à cette guerre impopulaire dans son pays, qui a gravement perturbé l'économie mondiale en raison du blocage du stratégique détroit d'Ormuz par Téhéran, par où transite en temps normal un cinquième du pétrole brut et du gaz naturel liquéfié consommés dans le monde.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net

LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



Le Sénégal s'achemine vers une cohabitation qui s'annonce tendue

Les répliques provoquées par le séisme politique que représente le limogeage d'Ousmane Sonko se poursuivent au Sénégal qui se dirige vers une cohabitation musclée à la tête du pays avec l'arrivée annoncée à l'Assemblée nationale de l'ancien premier ministre comme président.

Depuis que le président Bassirou Diomaye Faye a mis fin le 22 mai aux fonctions de son ancien compagnon de lutte avec lequel il a incarné, en 2024, la promesse d'une rupture historique, l'un et l'autre tracent désormais sa propre route et les deux hommes engagent leur pays sur la voie d'une recomposition politique avec, en ligne de mire, les élections locales de 2027 et la présidentielle de 2029. Interdit par le régime Macky Sall de se présenter aux élections, Ousmane Sonko n'avait d'autre choix que de passer la main à son compagnon Bassirou Diomaye Faye mais s'était fait élire



À g. Ousmane Sonko, à dr., Bassirou Diomaye Faye. DR.

député mais avant de passer la main à sa nomination comme premier ministre.

SEULE PERSPECTIVE S'OFFRE AU SÉNÉGAL. Désormais, une seule perspective se présente au Sénégal : une cohabitation politique entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko, celui-ci de-



vant devenir la deuxième personnalité du pays en se faisant élire président de l'Assemblée nationale. L'ancien président de l'Assemblée nationale El Malick Ndiaye, un proche de Ousmane Sonko, a officiellement annoncé sa démission le 24 mai 2026, deux jours seulement après le limogeage du Premier ministre Ousmane

Sonko par le président Bassirou Diomaye. Et peu après, une annonce officielle a fait part de la convocation d'une plénière avec pour seul point la validation d'Ousmane Sonko comme député avec entre les lignes la séquence de son élection à la tête de la Chambre. Parti d'Ousmane Sonko, le Pastef dispose d'une majorité écrasante de 132 députés et était arrivé aux dernières législatives largement en tête avec 1 millions 991 mille 770 voix soit un peu plus de 54% des suffrages. Si en quittant la primature, Ousmane Sonko s'est dit «se-rein» sans évoquer ses tensions avec son ex-compagnon, son éviction ouvre toutefois une crise inédite au sein de Pastef et place le chef de l'État face à une Assemblée nationale acquise à son ex-Premier ministre. Bassirou Diomaye Faye qui ne saura pas constitutionnellement dissoudre l'Assemblée nationale avant deux ans, saura-t-il gouverner le pays dans ces conditions quand le Sénégal fait face à une crise économique et financière majeure?